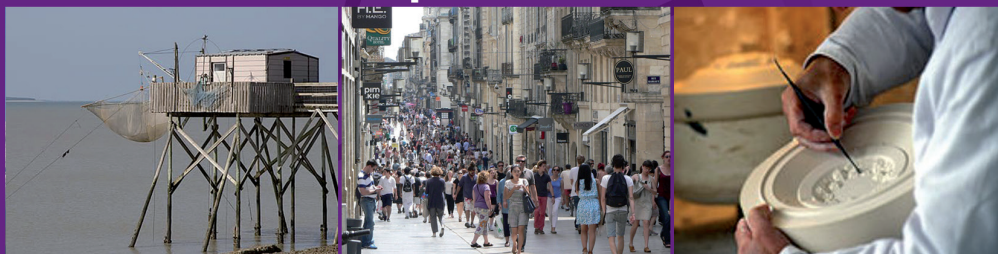


Insee Dossier

Nouvelle-Aquitaine



N° 5

Février 2018

Regards sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine

Avant-propos

A quelques mois du bilan intermédiaire de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, et en prévision de son évaluation en 2020, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité lancer une démarche d'observation. Celle-ci apporte aux acteurs régionaux et locaux -élus, services de l'État, techniciens ou opérateurs- des informations statistiques ainsi que des éléments d'analyse sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la nouvelle région, avec pour objectif de rendre l'action locale plus efficace.

L'État et la Région ont choisi de s'appuyer sur le centre de ressources régional Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine pour mener à bien cette démarche.

Un partenariat a été engagé avec la direction régionale de l'Insee : il s'agit de mobiliser une expertise incontestable, de bénéficier des travaux menés au niveau national et au sein des différents établissements régionaux de l'Insee. Il s'agit également de garantir la qualité, la fiabilité, la richesse des données exploitées, mais aussi la possibilité d'en assurer le suivi dans le temps.

L'objectif de la démarche est donc double :

- disposer d'une connaissance régionale partagée de la situation des quartiers prioritaires. Cette connaissance doit, d'ores et déjà, permettre d'observer les principales tendances à l'œuvre dans les quartiers ;
- être en mesure de suivre les évolutions de ces quartiers afin d'alimenter les évaluations qui devront être réalisées à la fin de la période de contractualisation.

Il convient de préciser que la politique publique contractuelle, dite « **Politique de la ville** » sur la **période 2015-2020**, recouvre :

- les contrats de ville, co-pilotés par l'État et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et dont le conseil régional est cosignataire ;
- les projets de rénovation urbaine comme le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme (NPNRU) ;
- les démarches urbaines intégrées conduites dans le cadre des programmes régionaux européens 2014-2020 à savoir le fonds européen de développement régional et le fonds social européen (FEDER-FSE) gérés par la Région.

La politique de la ville se déploie suivant trois piliers thématiques : le développement de l'activité économique et l'emploi / la cohésion sociale / le cadre de vie et le renouvellement urbain. Ses objectifs sont clairs :

- assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants ;
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

L'étude vient apporter des éléments d'éclairage régionaux sur ces différents points.

Cependant, réalisée sur la base d'une sélection d'indicateurs actuellement disponibles, elle ne prétend pas expliquer l'ensemble des problématiques rencontrées sur les quartiers, ni traduire la spécificité et la complexité des réalités locales.

Cette étude se révèle pourtant une photographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville de notre région qui doit aider les acteurs à mieux les connaître, les situer et les comprendre dans leurs territoires. Elle demeurera un support de référence.

Nous vous en souhaitons bon usage.

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	5
Des écarts de revenus élevés, signe d'une variété de situations et de difficultés	8
Le cadre de vie : beaucoup de logements vacants dans les quartiers des centres anciens	12
La cohésion sociale : un effet d'entraînement bénéfique de l'environnement sur les quartiers pour 4 quartiers sur 10	16
Activité économique et emploi : la moitié des QPV en décrochage	21
Sources - Méthodologie - Définitions - Pour en savoir plus	26
Annexes	29

Synthèse

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a redéfini le périmètre d'intervention de la géographie prioritaire de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. En Nouvelle-Aquitaine, ce nouveau périmètre – les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) – concerne à des degrés divers tous les départements, y compris désormais de nouveaux territoires, centres dégradés de villes moyennes ou zones rurales.

Si pauvreté et écarts de niveaux de vie définissent ici le contour des quartiers, d'autres problématiques peuvent éclairer la mise en œuvre des politiques publiques : caractéristiques de l'habitat, cadre de vie, chômage et accès à l'emploi, structures familiales, amélioration du lien social sur les territoires, temps d'accès aux équipements selon la population résidente.

Les 81 QPV néo-aquitains, comparés aux zonages englobants pertinents, affichent nécessairement des profils différenciés au regard de ces problématiques. L'intérêt des typologies construites ici réside notamment dans le regroupement des quartiers selon différents profils, en spécifiant pour chacun son degré d'appartenance à ce profil.

Hervé Huart, Insee

Depuis janvier 2015, les quartiers prioritaires remplacent les anciens dispositifs de la politique de la ville – Zones urbaines sensibles (Zus) et Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Ces nouveaux quartiers prioritaires – 1 296 en France métropolitaine – sont définis sur la base d'un écart d'état économique et social apprécié selon un critère de revenu médian par unité de consommation entre les habitants du quartier et ceux du national et de l'unité urbaine, cette dernière définie comme zone environnante de référence (*encadré - Construction d'un quartier de la politique de la ville*).

200 000 habitants dans les quartiers prioritaires de Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont ainsi 81 quartiers politiques de la ville qui sont délimités au sein de 26 unités urbaines. Ce nouveau découpage permet de mieux cibler les poches de pauvreté. Sur ces bases, certaines limites des anciens zonages ont été revues, quelques quartiers sont entrés dans le périmètre, insérés le plus souvent dans des unités urbaines de plus petite taille situées dans un espace urbain moins dense. D'autres quartiers ont été retirés du champ ; ils restent en veille et peuvent bénéficier d'une partie des avantages apportés par la politique de la ville mais ne sont pas analysés dans cette étude.

En 2015, 200 000 Néo-Aquitains vivent au sein de ces quartiers, représentant 4 % de la population régionale. Les quartiers sont de plus petite taille, abritant en moyenne 2 600 habitants contre 3 800 en France métropolitaine. Par construction, le revenu

annuel médian par unité de consommation des QPV de la région est inférieur à celui de leurs unités urbaines englobantes. La politique de la ville s'appuie en premier lieu sur ce décrochage entre le niveau de vie (*définitions*) au sein de la zone prioritaire et celui de son environnement immédiat ; l'écart est en moyenne de 7 000 euros en Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, les QPV présentent une grande variété dans les niveaux de revenus, et les effets d'entraînement de l'environnement du quartier ne jouent pas toujours dans le même sens. De même, le taux de pauvreté peut varier du simple au double selon les quartiers.

Caractériser chacun des quartiers au travers de trois typologies

Outre l'analyse des composantes des revenus, la présente étude vise à identifier des profils de quartiers et à les dépeindre en fonction de leurs caractéristiques urbaines, sociales et économiques. Trois typologies ont donc été élaborées, correspondant aux trois piliers sur lesquels reposent les contrats de ville, outil de gouvernance et de coordination de la politique de la ville : le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi. Pour chaque typologie, un certain nombre de variables ont été retenues, propres au quartier ou à son environnement (*méthodologie*). Elles sont identiques à celles utilisées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Ces analyses permettent de disposer pour la première fois de grandes familles de quartiers au niveau régional, dans la nouvelle géographie d'intervention.

Elles ont été mises en œuvre dans la droite ligne des travaux réalisés par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Cadre de vie : de l'impact du logement entre vacance dans l'ancien et logement social

L'analyse relative au cadre de vie oriente sur le poids des quartiers au sein de l'unité urbaine d'appartenance et sur la taille de ces dernières. La structure urbaine (part des grands ensembles, du parc locatif social), l'ancienneté des logements, leur superficie et leur éventuelle vacance, le taux de mobilité ou encore l'accessibilité aux équipements et aux centralités – qui offrent des biens et services à une population extérieure – déterminent des clivages entre les différents quartiers.

Le profil des centres anciens concentre les quartiers dont beaucoup de logements sont inoccupés ; un logement sur dix y est vacant contre une moyenne régionale d'un sur vingt.

Cohésion sociale : milieu social bénéfique pour quatre quartiers sur dix

La cohésion sociale distingue les ménages et les habitants selon leur structure sociale et familiale. La part d'étrangers, la catégorie sociale des parents et la concentration des situations difficiles dans les collèges figurent parmi les critères retenus. Sur l'égalité entre femmes et hommes au travail, deux profils de quartiers s'opposent : les quartiers équilibrés et ceux en déséquilibre en matière de taux d'emploi femme-homme. Cette typologie s'intéresse en outre à la présence à proximité

d'équipements de base – administrations, commerces et loisirs –, à leur adéquation avec les besoins de la population résidente ainsi qu'au différentiel d'évolution des revenus entre les quartiers et la structure intercommunale (EPCI) (*définitions*) à laquelle ils appartiennent.

Emploi et activité : des situations contrastées liées à la conjoncture de l'environnement

La fragilité des quartiers en matière de revenus découle pour une large part des problématiques d'emploi et d'activité. Le

taux d'emploi, la part des emplois précaires, la fréquence des allocations chômage sont les premiers facteurs de différenciation entre quartiers. S'y ajoutent les évolutions récentes de la zone d'emploi englobante et le poids, souvent historique, des emplois industriels.

La conjoncture de l'environnement joue ici un rôle prépondérant. Ainsi, les quartiers de la zone d'emploi de Bordeaux tirent un profit manifeste du dynamisme de la métropole. Ils figurent parmi ceux où les taux d'emploi sont les plus élevés et où la part des emplois précaires est plus faible. En revanche, une trentaine de quartiers, souvent industriels,

décrochent par rapport à leur zone d'emploi et ont tendance à cumuler les difficultés. Le profil des demandeurs d'emploi, leur niveau de diplôme et la qualification des emplois recherchés expliquent pour partie ces disparités.

Enfin, les établissements installés dans les QPV présentent une densité rapportée à la population plus importante qu'à l'échelon national. Une grande part relève du statut de micro-entrepreneur et n'emploie aucun salarié en particulier dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration. ■

Des écarts de revenus élevés, signe d'une variété de situations et de difficultés

La région Nouvelle-Aquitaine compte 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans lesquels résident 200 000 personnes. Par construction, ils constituent des lieux de décrochage en termes de niveau de vie des ménages au regard de leur environnement immédiat, leur unité urbaine d'appartenance. Ainsi, le revenu médian des populations résidant dans les quartiers prioritaires est inférieur de 7 000 euros à celui de leurs unités urbaines englobantes. Cependant, cet écart est modulé selon la taille de l'unité urbaine et la concentration de populations défavorisées ou à l'inverse, aisées. Appartenant à l'unité urbaine la plus riche de la région, les quartiers prioritaires de l'agglomération bordelaise accueillent des ménages dont les revenus sont moins faibles que ceux des autres quartiers prioritaires de la région. Cependant, l'écart entre les quartiers et leur environnement est notable. À l'inverse, les habitants de certains quartiers prioritaires situés dans de petites unités urbaines perçoivent des revenus plutôt bas, mais assez proches de leur environnement. La taille se double parfois de la concentration des populations les plus aisées, qui peut encore accroître l'écart de revenu avec l'environnement.

Au sein même des quartiers, les niveaux de vie connaissent des dispersions très variables. Dans certains QPV, les écarts élevés de revenus caractérisent une relative mixité sociale qui paraît absente d'autres quartiers, souvent en plus grande difficulté. Dans d'autres QPV, le poids des minima sociaux dans la structure des revenus témoigne d'une distance économique plus grande ou de la concentration de populations en difficultés sociales.

Cédric Lacour, Insee

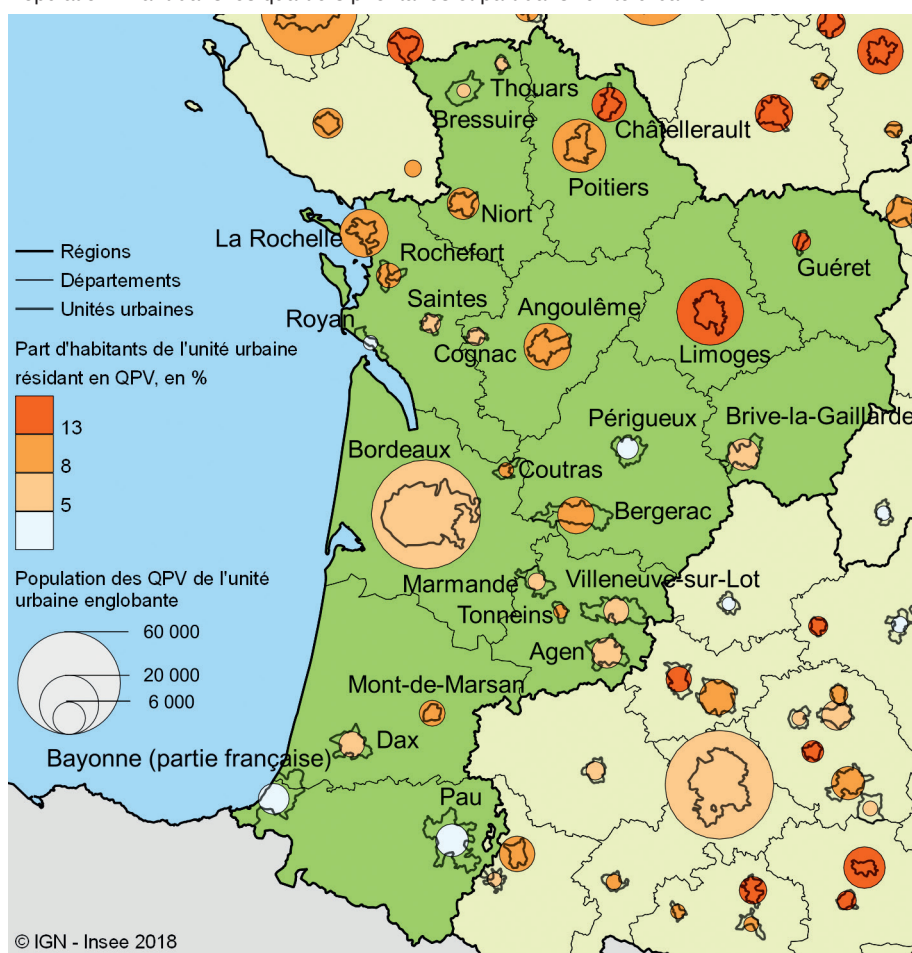
Au 1^{er} janvier 2015, 200 000 habitants résident dans les 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Nouvelle-Aquitaine, soit 4 % de la population française de métropole vivant dans un QPV. Ces quartiers se situent dans 26 unités urbaines (*annexe 1*), et concentrent 8 % de leurs habitants.

L'unité urbaine de Bordeaux regroupe 21 de ces quartiers et un tiers de la population régionale des QPV ; celle de Limoges accueille 9 QPV, celle d'Angoulême, 5, et celle de Poitiers, 4 (*figure 1*). La nouvelle géographie prioritaire, mise en œuvre à partir de 2015, cible également des quartiers situés dans des unités urbaines de plus petite taille, telles Tonneins, Coutras, Bressuire ou Villeneuve-sur-Lot (entre 10 000 et 50 000 habitants), auparavant absentes des dispositifs de politiques prioritaires.

Les quartiers prioritaires régionaux sont de petite taille au regard de la moyenne nationale. Ainsi, le QPV néo-aquitain abrite en Nouvelle-Aquitaine, en moyenne, 2 600 habitants contre 3 800 en France métropolitaine et 3 200 en France de province. Seuls deux quartiers, situés dans l'agglomération de Bordeaux, dépassent les 10 000 habitants : Saint-Michel dans le centre et l'ensemble Palmer - Sarailière - 8 mai 45 - Dravemont sur la rive droite.

1 Des quartiers prioritaires répartis sur tout le territoire

Population vivant dans les quartiers prioritaires et part dans l'unité urbaine



Source : Insee, Recensement de la population 2013

Dans les QPV néo-aquitains, entre 10 000 et 15 000 euros de revenu médian

En 2012 en Nouvelle-Aquitaine, la moitié des Néo-Aquitains résidant en quartiers prioritaires percevait un revenu inférieur à 12 900 euros ; dans les unités urbaines englobantes, le revenu médian s'établissait à 19 900 euros (*annexe 1*). Parmi les régions de province, seuls les QPV de Corse et d'Auvergne - Rhône-Alpes affichent des revenus médians supérieurs à ceux de Nouvelle-Aquitaine (respectivement 13 400 et 13 000 euros).

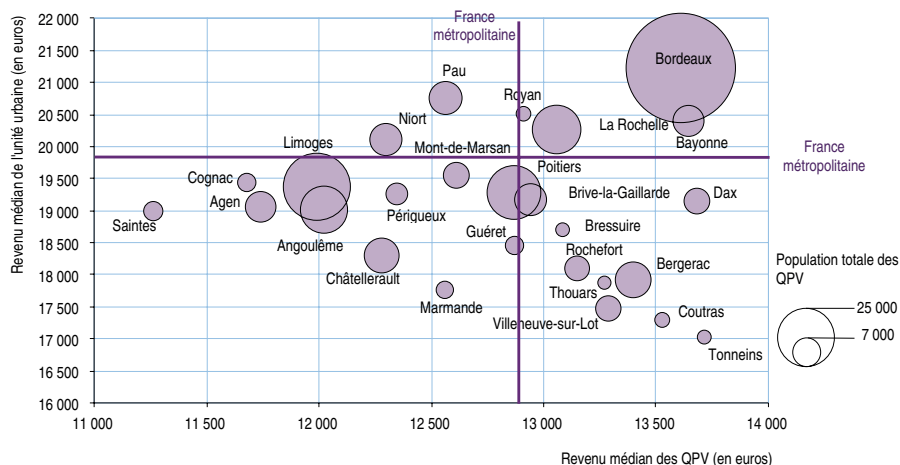
Au sein de la région, l'unité urbaine d'Agen possède la particularité d'accueillir les quartiers prioritaires extrêmes en termes de revenu médian par unité de consommation (*définitions*) du plus faible (10 170 euros à Montanou) au plus élevé (14 850 à Pin). Selon le même indicateur, l'unité urbaine de Bordeaux englobe cinq des six quartiers prioritaires de la région dont le revenu médian par unité de consommation est le plus élevé. À l'inverse, celle de Limoges abrite trois des quatre quartiers où il est le plus faible. Sont qualifiés de pauvres, les individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil donné (11 850 euros). Par suite, dans les quartiers prioritaires de la région, 41 % des habitants possèdent un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, comme au niveau France métropolitaine (42 %). Cet indicateur absolu ne prend pas en compte les fractures qui peuvent voir le jour entre le quartier et son environnement. Ainsi, si dans les QPV néo-aquitains, en proportion, il n'y a pas moins de pauvres qu'ailleurs, le décrochage régional est plus accentué du fait d'environnements plus favorisés. En effet, le taux de pauvreté de l'ensemble des unités urbaines englobantes régionales est plus faible que celui de France métropolitaine (13 % contre 16 %). Il est d'autant plus faible que le revenu médian est élevé : inférieur à 30 % à Yser - Pont de Madame (Mérignac) ou Barthez (Gradignan), il s'élève à 63 % à Montanou (Agen), l'un des 20 quartiers de France métropolitaine ayant le plus fort taux de pauvreté.

Un décrochage important dans les plus grandes unités urbaines

Les revenus médians des unités urbaines accueillant des QPV de la région varient de 17 000 euros à Tonneins à 21 200 euros à Bordeaux. Dès lors, des écarts notables sont observés entre les niveaux de vie des résidents des QPV et ceux de leurs

2 Un décrochage moins marqué dans les unités urbaines de petite taille

Population et revenu par unité de consommation des QPV et de leur unité urbaine



Lecture : le revenu médian par unité de consommation dans l'unité urbaine de Tonneins est de 17 000 euros environ alors que le revenu médian dans le quartier prioritaire de Tonneins est de 13 700 euros environ.

Note : les axes se croisent au niveau de la médiane de France métropolitaine.

Source : FiLoSoFi 2012.

unités urbaines englobantes : la différence s'échelonne, en valeur absolue, entre 3 000 euros (Tonneins) et 8 000 euros (Pau).

Les unités urbaines de La Rochelle, Royan, Bayonne et surtout Bordeaux accueillant les ménages de la région aux revenus les plus élevés, l'écart entre les QPV et leurs unités urbaines englobantes demeure conséquent. Par exemple, le revenu médian des quartiers prioritaires bordelais est le 4^e plus élevé de la région (13 600 euros) mais l'écart est très grand avec l'unité urbaine englobante de ces derniers dont les ménages sont les plus aisés de la région (21 200 euros). Ainsi, le revenu médian des QPV est inférieur de 7 600 euros à celui de l'unité urbaine bordelaise, soit un des décrochages les plus importants de la région (*figure 2*).

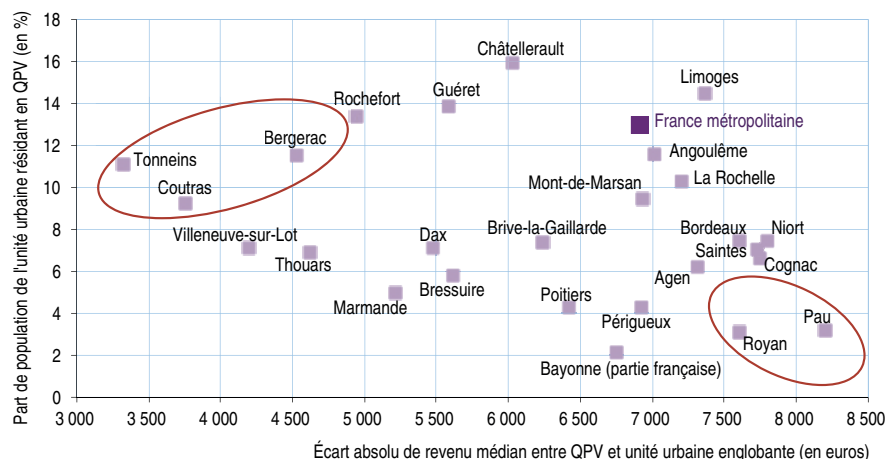
Un décrochage moins grand dans les unités urbaines moins favorisées

Le décrochage du revenu médian entre l'unité urbaine et ses QPV est plus faible dans des territoires de plus petite taille comme à Tonneins (3 300 euros), Coutras (3 700 euros), Villeneuve-sur-Lot (4 200 euros) ou Bergerac et Thouars (4 500 euros). Ces pôles moyens ou petits, hors d'atteinte des grands pôles urbains, ont un revenu médian bas alors que les habitants de leurs QPV disposent d'un revenu médian supérieur à la médiane nationale. Certains de ces QPV n'étaient pas présents dans la précédente géographie de la politique de la ville.

Mécaniquement, du fait du critère de taille utilisé dans la définition des contours des QPV (plus de 1 000 habitants), leur

3 Le décrochage dépend en partie du poids du QPV dans l'unité urbaine

Écart de revenu médian entre l'unité urbaine et ses QPV en fonction du poids de la population

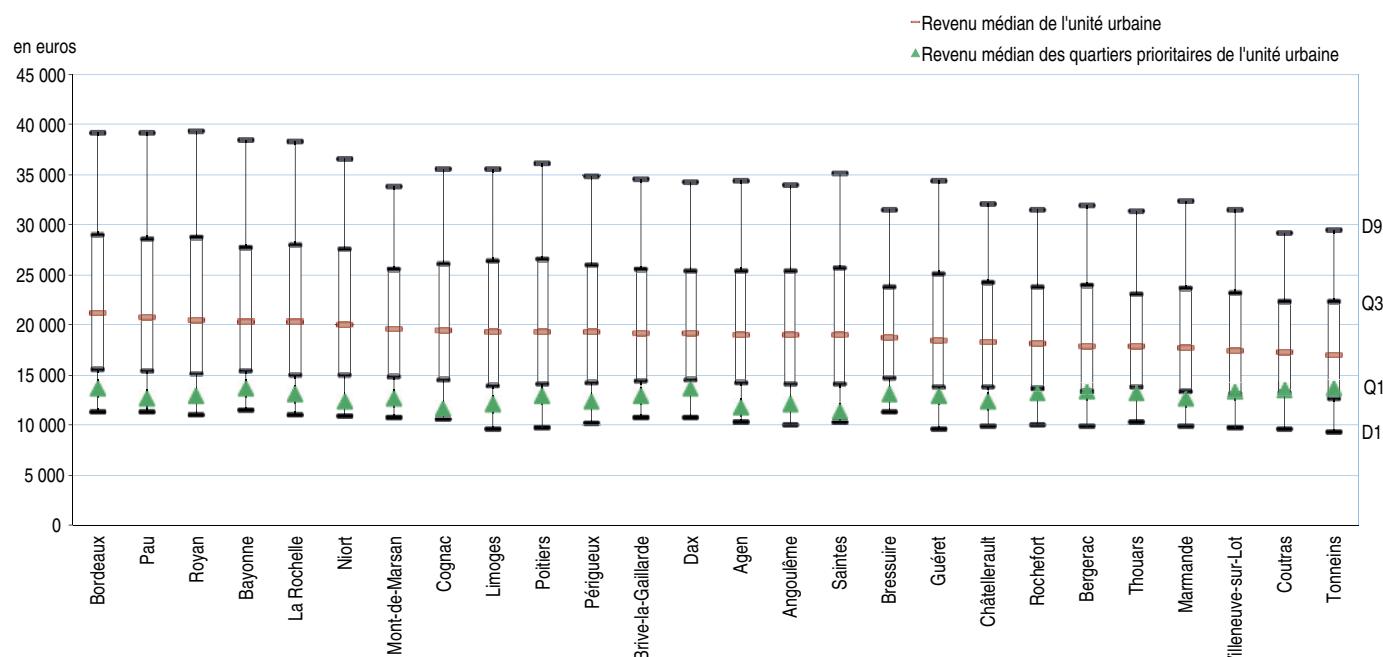


Lecture : l'écart de revenu entre les QPV de Pau et l'unité urbaine englobante est de 8 200 euros. La population des quartiers représentée est 3 % de la population de l'unité urbaine.

Source : FiLoSoFi 2012.

4 Les habitants des QPV parmi les 25 % les plus modestes des unités urbaines englobantes

Dispersion des revenus par unité de consommation dans les unités urbaines et revenu médian des QPV



Lecture : dans l'unité urbaine de Bordeaux, le revenu des 10 % des ménages les plus modestes (D1) est inférieur à 11 000 euros, celui des 25 % les plus modestes (Q1) est inférieur à 15 500 euros, celui des 25 % les plus aisés (Q3) est supérieur à 29 000 euros et celui des 10 % les plus aisés (D9) dépasse 39 000 euros. Le revenu qui partage la population de l'unité urbaine en deux selon la richesse (médiane) est de 21 000 euros. Cette médiane de revenu est d'environ 13 500 euros dans les QPV de l'unité urbaine de Bordeaux.

Source : FILOSoFi 2012.

population pèse d'autant plus que les unités urbaines englobantes sont de taille réduite. Ainsi, la population des QPV de Tonneins représente 12 % de sa population totale, comme à Bergerac et davantage encore à Rochefort.

Néanmoins, la situation de Limoges est notable car l'écart de revenu entre ses QPV et son unité urbaine est très important alors même que la population des quartiers représente près de 15 % de la population de l'unité urbaine (figure 3), témoignant d'une plus forte concentration des bas revenus au sein des QPV.

Un décrochage lié à la structure des revenus

Dans la plupart des unités urbaines de grande taille (Bordeaux, Pau ou Royan), les écarts de revenus sont importants entre les ménages les plus aisés et les plus défavorisés mais c'est à Pau que la position relative des QPV dans cette distribution des revenus paraît la plus dégradée (figure 4).

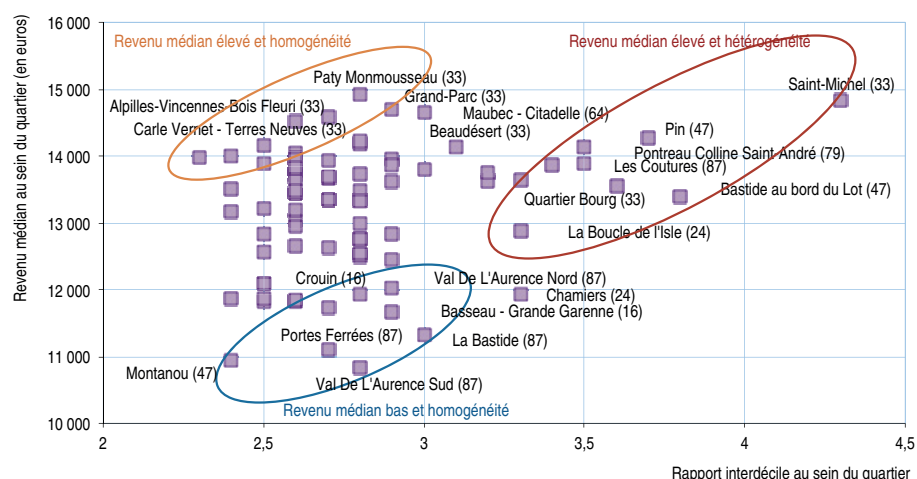
À l'échelle des quartiers, le rapport interdécile de revenu, c'est-à-dire le rapport entre le revenu plancher des 10 % les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes, confirme le profil particulier de Saint-Michel. Avec un rapport interdécile de 4,2, le plus élevé de la région, ce quartier se caractérise par une

grande mixité sociale : sa population y perçoit le deuxième revenu médian le plus haut de tous les quartiers néo-aquitains, mais 34 % de ses habitants, eux, vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est un quartier qui accueille une population aisée, à l'instar de la plupart des QPV situés en centre-ville comme les quartiers Pin à Agen, Pontreau Colline Saint-André à Niort, Bastide à Villeneuve-sur-Lot. Dans ces derniers, les 10 % des habitants

les plus aisés ont un revenu qui les situe au-dessus du revenu médian de leur unité urbaine englobante (figure 5). Cette situation est en lien avec l'origine des revenus et en particulier ceux provenant de l'activité. Si en France métropolitaine, 63 % des revenus des ménages résidant en QPV proviennent de l'activité (qui comprend aussi les indemnités chômage), une quinzaine de quartiers de la région se situe au-dessus de ce seuil : Saint-Michel

5 Des quartiers défavorisés mais plus ou moins homogènes

Médiane de revenu et rapport interdécile des QPV



Note : le rapport interdécile correspond au calcul D9/D1 ; le D9 correspond au revenu le plus bas des 10 % les plus aisés et le D1 au revenu le plus élevé des 10 % les plus modestes.

Source : FILOSoFi 2012.

(Bordeaux, 80 %), Pontreau Colline Saint-André (Niort, 71 %) et Beaudésert à Mérignac (74 %). Les habitants de ces quartiers sont plutôt jeunes ; les parts des prestations sociales et des retraites dans le revenu des habitants sont modérées.

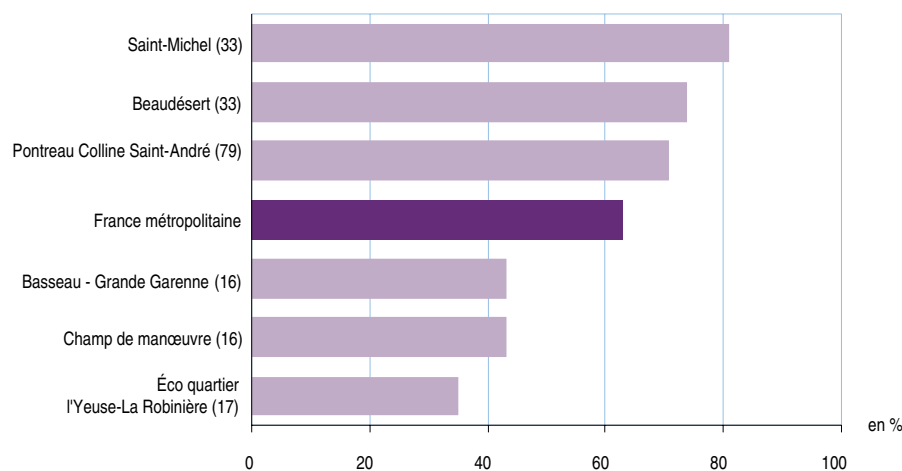
Certains quartiers se caractérisent par un revenu médian assez élevé et des écarts de revenu contenus entre les plus aisés et les plus modestes. Les revenus des plus aisés sont largement au-dessous de ceux de Saint-Michel, mais les revenus des 10 % les plus modestes sont plus élevés que dans les autres quartiers. Ce sont logiquement les quartiers où le taux de pauvreté est aussi le moins élevé (Paty Monmousseau à Bègles, Grand-Parc à Bordeaux, Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont, Barthez à Gradignan...). Ces quartiers se distinguent par une part très faible de revenus d'activités : moins de la moitié du revenu (43 %) provient de l'activité dans les QPV de Champ de manœuvre (Soyaux), Basseau - Grande Garenne (Angoulême), La Bastide (Limoges) ou Bellevue - Boiffiers (Saintes).

Moins de 35 % des revenus sont issus de l'activité dans l'Éco quartier l'Yeuze-La Robinière de Royan. Dans ce quartier, les pensions, retraites et rentes représentent 50 % du revenu. Si dans les QPV de France métropolitaine, la part des pensions et retraites est de 22 %, elle est dépassée dans les trois quarts des QPV de la Nouvelle-Aquitaine. Ceci s'explique par une proportion importante de personnes âgées dans les QPV, à l'image de la région. Enfin, un autre groupe rassemble des quartiers en plus grande difficulté économique avec une population aux revenus modestes plus homogène et au niveau de vie très éloigné de la médiane de leur unité urbaine englobante. Dans le quartier Montanou (Agen) par exemple, les 10 % les plus aisés possèdent un revenu supérieur à 16 000 euros, niveau qui constitue le revenu médian des habitants des quartiers de Saint-Michel et Paty Monmousseau. Les très bas revenus de ces quartiers sont proches de ceux des autres QPV. Il s'agit de quartiers avec des taux de pauvreté élevés, et où la contribution des prestations sociales dans le revenu global est particulièrement importante. Par exemple, à Montanou (Agen), où le revenu est constitué de 40 % de prestations sociales dont 16 % de minima sociaux (le RSA et les prestations de précarité relatives au minimum vieillesse et au handicap), aux Portes Ferrées (Limoges), 38 % dont 17 % de minima sociaux ou Ousse Des Bois (Pau), 35 % et 16 % de minima sociaux (figure 6). ■

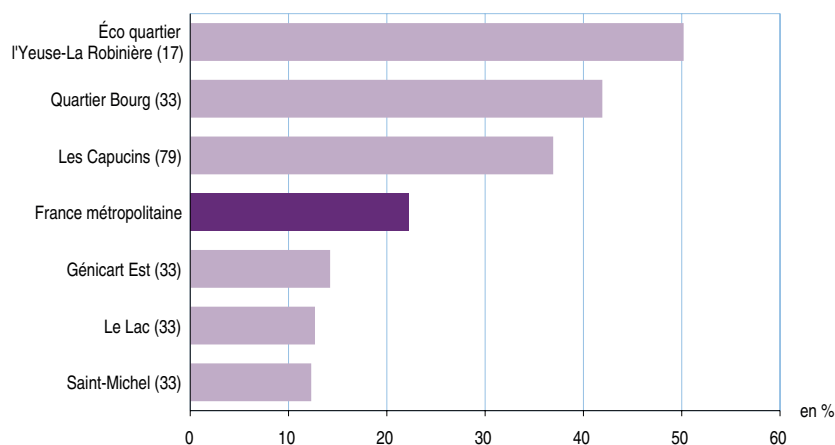
6 Des situations différentes visibles dans les sources de revenus

Compositions des revenus dans certains quartiers spécifiques

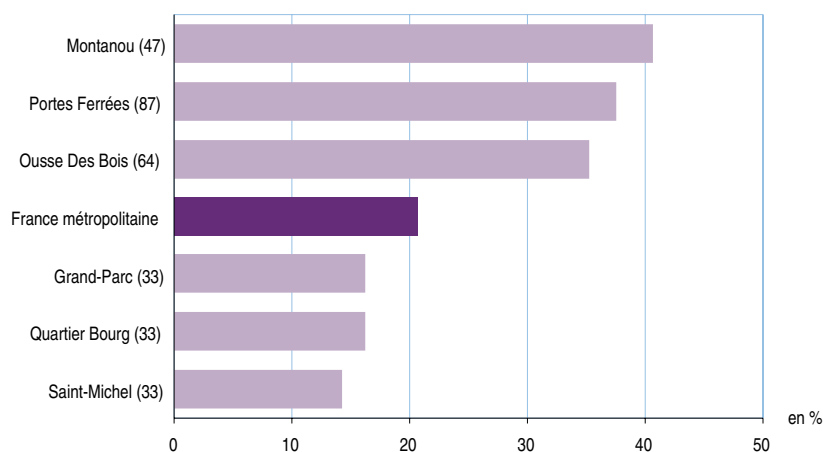
Part des revenus d'activités (y compris indemnités de chômage) dans le revenu disponible total



Part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible



Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible



Note : les échelles sont différentes selon les indicateurs.
Source : Insee, FiLoSoFi 2013.

Le cadre de vie : beaucoup de logements vacants dans les quartiers des centres anciens

Améliorer l'image des quartiers et favoriser leur désenclavement constituent les deux enjeux essentiels du premier pilier de la politique de la ville pour la période 2015-2020 qui concerne le cadre de vie. Outre les démolitions-reconstructions, il s'agit d'aider à la réhabilitation et à la résidentialisation des logements, d'agir sur les équipements au sein des quartiers et d'investir dans différentes actions d'amélioration du cadre de vie. Identifier le parc social est important : la Nouvelle-Aquitaine se démarque par une forte concentration de ses logements sociaux (un quart) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et par leur ancienneté (la moitié des logements sociaux des QPV ont été construits avant 1970). La morphologie urbaine qui vise à qualifier le type, l'ancienneté du bâti et la centralité du quartier par rapport à son espace urbain ainsi que des éléments liés à la dynamique du marché du logement (vacance des logements, part du parc social, taille de l'unité urbaine) y participent.

Grégory Bodeau, Bénédicte Casteran-Sacreste, Insee

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers est un des enjeux essentiels de la politique de la ville. Au 1^{er} janvier 2015, le parc locatif social au sein des QPV de la Nouvelle-Aquitaine compte 68 000 logements, soit un quart du parc social régional, inférieur à la moyenne nationale (31 %). Près de 90 % de ces logements sont loués. En QPV, 5 % des logements proposés à la location restent vacants, soit 2 points de plus qu'au niveau régional.

La part de logements sociaux dans les QPV varie fortement d'un département à l'autre : en Charente, en Vienne et en Haute-Vienne, près de 40 % des logements sociaux sont situés dans les QPV, contre 12 % dans les Pyrénées-Atlantiques (figure 7).

Un tiers de logements sociaux dans les QPV

En Nouvelle-Aquitaine, la densité de logements sociaux est faible au regard de la moyenne nationale : 47 logements sociaux contre 72 pour 1 000 habitants. Dans les QPV, le parc social étant plus présent, ce taux passe à 327 logements pour 1 000 habitants (311 pour 1 000 habitants dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine en 2016). La densité de logements sociaux varie beaucoup selon les QPV, de 42 pour 1 000 habitants dans le quartier Saint-Michel à Bordeaux à plus de 500 pour 1 000 habitants dans le quartier Port-Neuf à La Rochelle.

7 Une densité de logements sociaux sept fois plus importante dans les QPV de la région

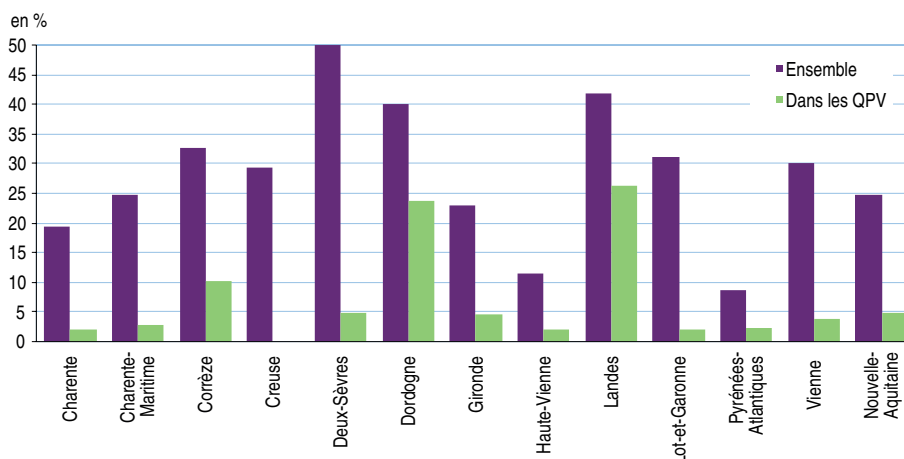
Nombre de logements sociaux, taux pour 1 000 habitants et part dans les QPV par département

	Départements		QPV		
	Nombre de logements sociaux	Taux de logements sociaux pour 1 000 habitants (en ‰)	Nombre de logements sociaux	Taux de logements sociaux pour 1 000 habitants (en ‰)	Part des logements sociaux du département situés dans les QPV (en %)
Charente	15 629	44	6 138	424	39,3
Charente-Maritime	24 807	39	7 552	375	30,4
Corrèze	9 363	39	1 766	306	18,9
Creuse	5 444	45	825	436	15,2
Deux-Sèvres	15 326	41	3 320	421	21,7
Dordogne	13 756	33	2 343	285	17,0
Gironde	89 559	58	19 207	273	21,4
Haute-Vienne	25 490	68	9 385	368	36,8
Landes	11 658	29	2 185	290	18,7
Lot-et-Garonne	9 956	30	1 931	165	19,4
Pyrénées-Atlantiques	31 633	47	3 884	335	12,3
Vienne	24 527	56	9 518	410	38,8
Nouvelle-Aquitaine	277 148	47	68 054	327	24,6

Source : MTES-SDES, Répertoire des logements sociaux géolocalisé au 1^{er} janvier 2015.

8 Peu de logements individuels sociaux dans les QPV

Part des logements individuels dans le parc social selon le département



Source : MTES-SDES, Répertoire des logements sociaux géolocalisé au 1^{er} janvier 2015.

Dans les QPV, seulement 5 % des logements sociaux sont individuels

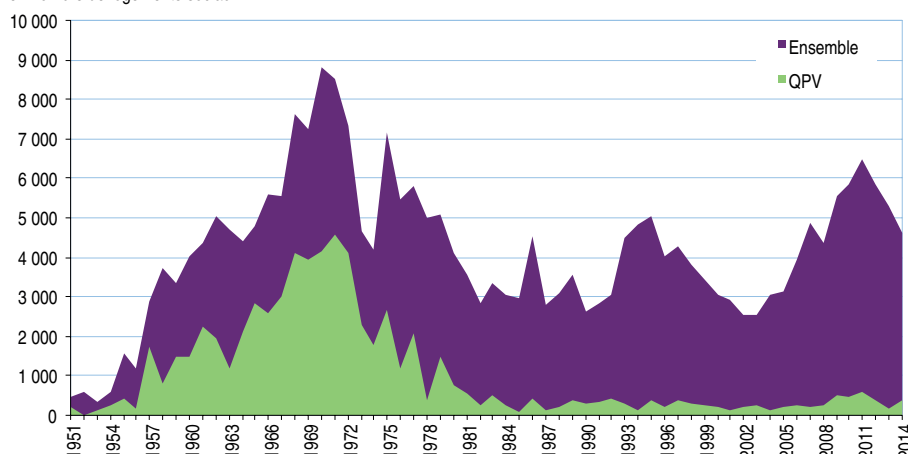
En Nouvelle-Aquitaine, le parc social est composé d'un quart de logements individuels. Au sein des QPV, cette part tombe à 5 %. Si en Dordogne ou dans les Landes, le taux de logements individuels dans le parc social est élevé en QPV comme dans le département, ils concentrent une part mesurée de la population des QPV de la région (8 %) (figure 8). Trois quartiers se distinguent : Le Gond à Dax, Rive gauche et le Quartier Nord à Bergerac où la part de logements individuels parmi les logements sociaux dépasse les deux tiers. Le parc social des QPV de la région est ancien : un logement sur deux a été construit avant 1970, tandis qu'en dehors de ces quartiers, un sur deux l'a été avant 1986 (figure 9). Selon le QPV, cette année médiane d'ancienneté de construction s'échelonne de 1950 pour le Quartier des deux rives à Bergerac à 2009 pour le Quartier Nord dans la même ville.

La forte expansion du parc social au cours des années soixante et soixante-dix reflète les politiques mises à l'œuvre durant cette période (loi de 1957 tendant à favoriser la construction de logements et décret de 1958 relatif aux zones à urbaniser en priorité, politique de résorption des bidonvilles et relogement des immigrés en 1971). Autour de 2010, un sursaut de croissance du parc correspond à la loi de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion de 2009.

9 Des logements sociaux plus anciens dans les QPV

Ancienneté des logements sociaux en Nouvelle-Aquitaine et au sein des QPV

en nombre de logements sociaux



Source : MTESS-SDDES, Répertoire des logements sociaux géolocalisé au 1^{er} janvier 2015.

Des logements plus spacieux, qui bénéficient de plus de pièces

Les logements sociaux situés dans les QPV possèdent plus de pièces que ceux situés dans le reste de la région. Si la part des logements de 3 et 4 pièces est semblable dans les QPV et hors QPV dans la région, les 2 pièces sont moins fréquents et les plus de 4 pièces plus courants. La part des logements de 5 pièces ou plus est de 11 % dans les QPV, soit 3 points de plus que dans le parc hors QPV : la part des familles nombreuses est aussi plus élevée dans les QPV.

La surface des logements sociaux est en moyenne plus importante dans les QPV (6 m² de plus), quel que soit le type de logement. Il existe cependant une grande disparité de surfaces entre les quartiers : en moyenne les logements sociaux du quartier d'Yser - Pont de Madame sont de 66 m² alors que ceux de Montanou avoisinent les 123 m² (figure 10).

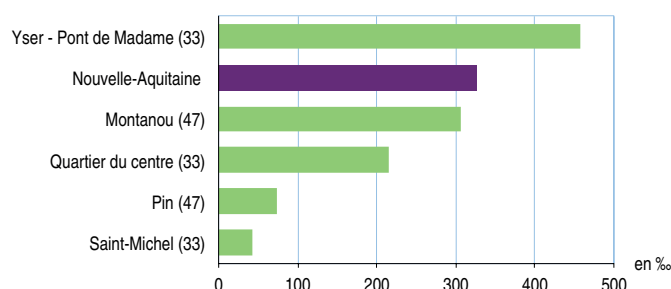
Quatre profils de quartiers prioritaires de la politique de la ville

À partir de caractéristiques de l'environnement urbain et de la dynamique du marché du logement,

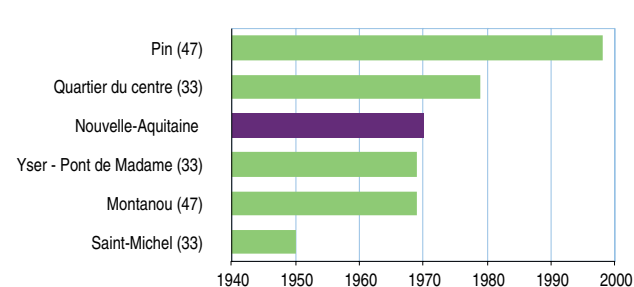
10 Entre les quartiers, l'offre en logements sociaux est variable et variée : plus ou moins fréquents, anciens et spacieux

Indicateurs liés au logement social de cinq QPV emblématiques de leur profil

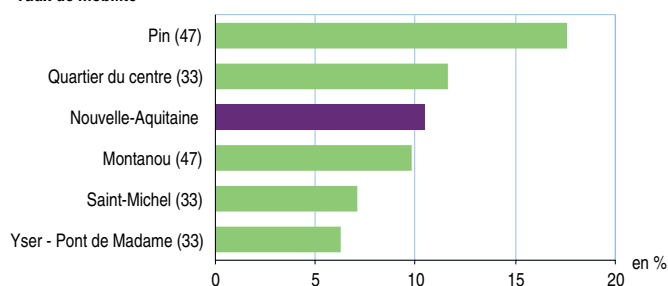
Taux de logements sociaux pour 1 000 habitants



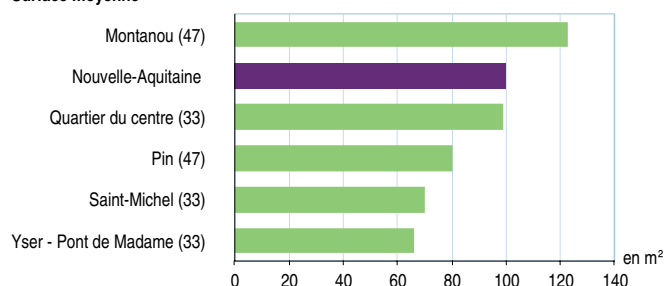
Année médiane de construction des logements sociaux



Taux de mobilité *



Surface moyenne



* Le taux de mobilité correspond aux emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus. Un logement est considéré comme ayant fait l'objet d'un emménagement si le bail est en cours au 1^{er} janvier 2015 et a pris effet dans le courant de l'année 2014.

Note : les quartiers représentés ont une forte appartenance à leur profil et se distinguent par leurs résultats extrêmes sur ces indicateurs.

Source : MTESS-SDDES, Répertoire des logements sociaux géolocalisé au 1^{er} janvier 2015.

quatre profils des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se distinguent : les **centres anciens**, les **quartiers de taille modeste au sein de petites unités urbaines**, les **quartiers de grands immeubles au sein de grandes unités urbaines** et les quartiers du type « **périphérie de Bordeaux** ». La taille de l'unité urbaine, le temps de parcours nécessaire pour rejoindre en voiture le centre de l'unité urbaine et l'ancienneté du bâti (logements construits avant 1946) restent les caractéristiques les plus discriminantes (figure 11).

Tout d'abord, les **centres anciens**, souvent situés dans les centres-villes ou centres historiques, constituent le plus petit groupe avec 10 quartiers (profil 1) et 29 600 habitants (14 % de la population en QPV). Ils se caractérisent par une forte proportion de logements construits avant 1946 (46 % contre 13 % dans l'ensemble des QPV de la région) et par une faible part de logements sociaux (24 % contre 67 %). Localisés dans des unités urbaines de moins de 200 000 habitants, ils sont proches à la fois de la mairie de la commune d'implantation et de la mairie de la commune-centre de l'unité urbaine.

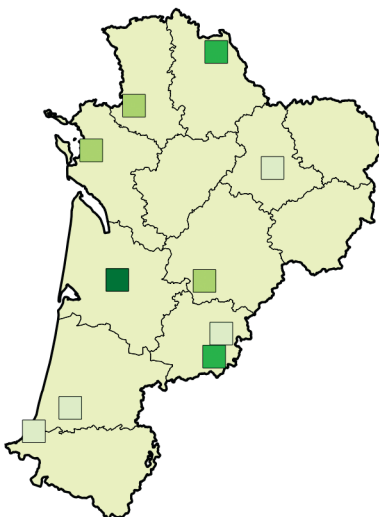
Le marché du logement est caractérisé par une vacance importante : 10 % des logements sont vacants dans les QPV de ce profil contre 5 % pour l'ensemble des QPV régionaux (figure 12). Dans ces centres anciens, soit l'offre de logements est supérieure ou inadaptée à la demande de la population, soit les logements anciens sont trop dégradés et inhabitables. Dans ce dernier cas, différents outils de lutte contre la vacance existent, comme des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou des programmes nationaux de requalification des quartiers anciens dégradés. Saint-Michel à Bordeaux, Pin à Agen et Châteauneuf Centre-ville à Châtellerauld sont les quartiers les plus représentatifs de ces centres anciens.

Ensuite, 23 **quartiers de taille modeste au sein de petites unités urbaines** s'insèrent tous dans des unités urbaines de moins de 200 000 habitants (profil 2). Ces quartiers regroupent 38 650 habitants, un peu moins d'un habitant de QPV néo-aquitain sur cinq. Proches du centre de l'unité urbaine et de la mairie de la commune, ils se composent de petits immeubles : 73 % des adresses comptent moins de 20 logements contre 49 % pour la moyenne régionale des QPV. Malgré une insertion modeste du parc social par rapport aux autres QPV (7 ménages sur 10 des quartiers de ce profil pourraient

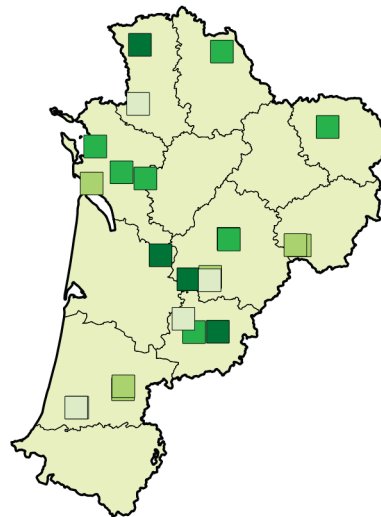
11 Les centres anciens, quartiers les moins nombreux

Répartition de 79 quartiers prioritaires de la politique de la ville néo-aquitains selon leur profil, et degré d'appartenance des quartiers à leur profil

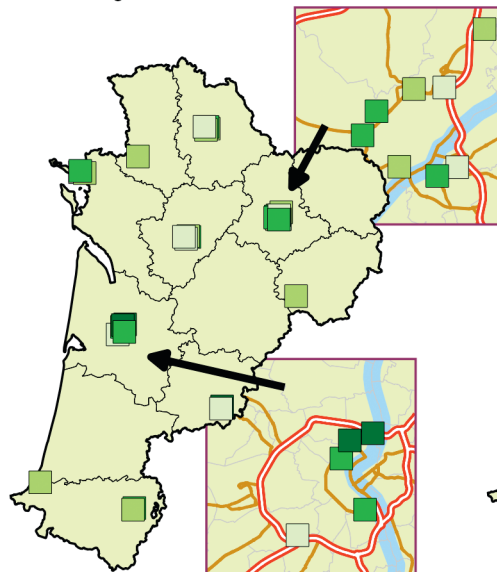
Profil 1 - Quartiers de centres anciens



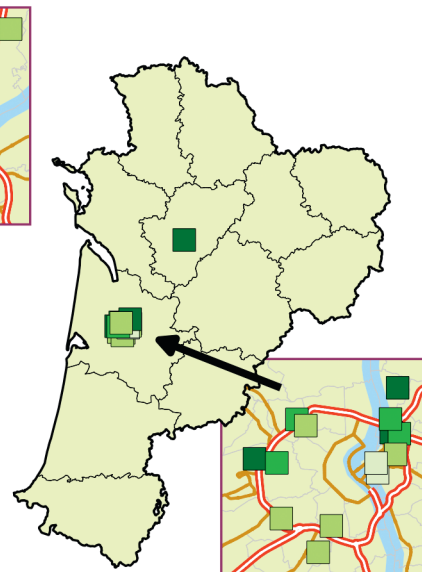
Profil 2 - Quartiers de taille modeste au sein de petites unités urbaines



Profil 3 - Quartiers de grands immeubles au sein de grandes unités urbaines



Profil 4 - Quartiers « périphérie de Bordeaux »



— Départements
— Communes
— Fleuve et rivière

Réseau routier
— Axes majeurs
— Autres grandes routes

Degré d'appartenance au profil

++
+
-
--

© IGN - INSEE 2018

Source : ONPV, rapport 2016.

être logés dans un logement social du quartier contre 8 sur 10 au niveau de l'ensemble des QPV régionaux), ces quartiers concentrent 24 % du parc social de leurs unités urbaines contre 12 % en moyenne pour les QPV de la région. Quartier du centre à Coutras, Quartier Bourg à Sainte-Foy-la-Grande, Valette à Bressuire et Bastide au bord du Lot à Sainte-Livrade-sur-Lot sont les quartiers les plus représentatifs de ce profil.

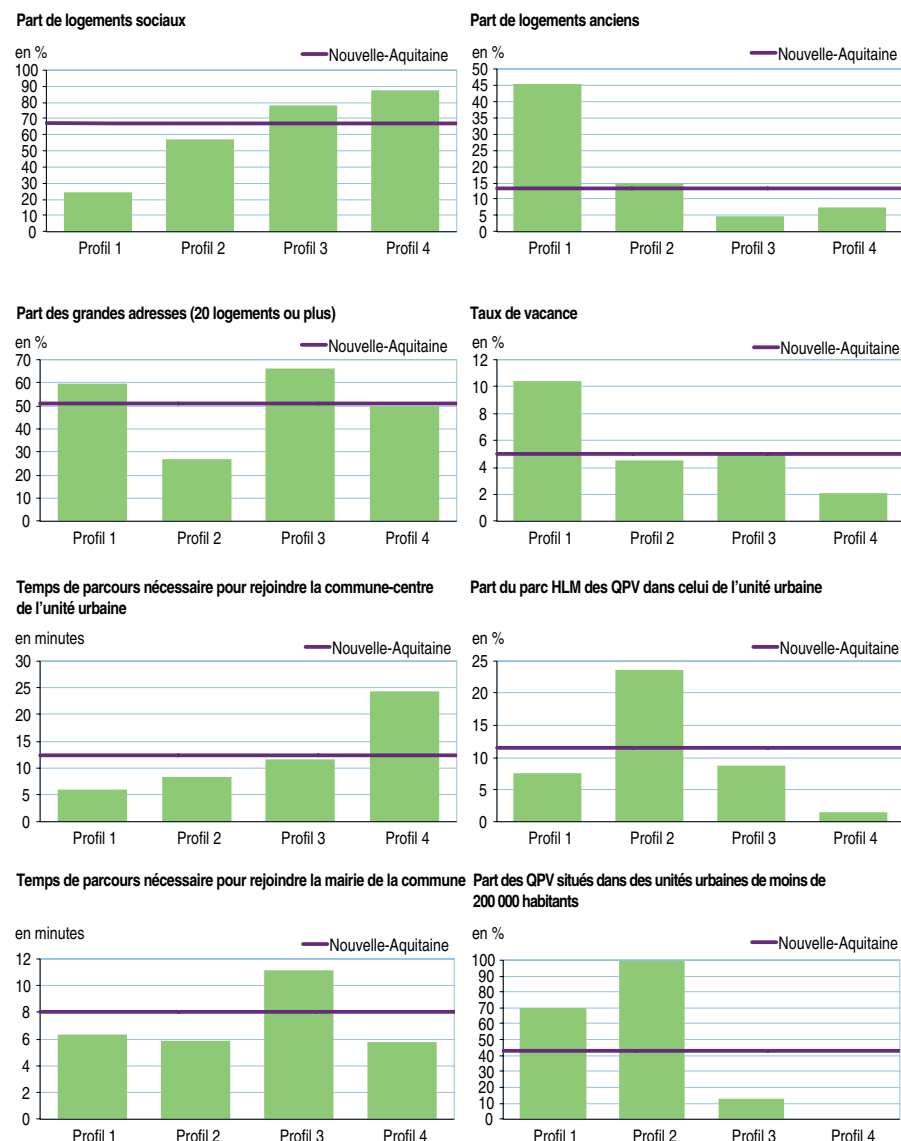
Puis, les **quartiers de grands immeubles au sein de grandes unités urbaines** (profil 3) regroupent, eux, 31 quartiers, le plus grand nombre, soit 39 % des QPV de la région et 46 % de la population (97 000 habitants). Ces quartiers se caractérisent par de nombreux ensembles d'au moins 20 logements (66 %), des logements sociaux fréquents (78 %) et une faible part de logements anciens (5 %). Situés

9 fois sur 10 dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants, ils sont assez proches de la commune-centre de l'unité urbaine. Les quartiers emblématiques de ce profil sont Montanou à Agen, Le Lac et Bacalan à Bordeaux.

Enfin, sur 15 quartiers « **périphérie de Bordeaux** » (*profil 4*), 14 sont situés dans la banlieue de Bordeaux et donc dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants (890 000 habitants dans celle de Bordeaux). Le 15^e fait exception : il appartient à l'unité urbaine d'Angoulême (moins de 200 000 habitants), mais en possède les mêmes caractéristiques. Ces quartiers comportent une part importante de logements sociaux et peu de logements anciens. Ils se distinguent du profil précédent par une moindre centralité : les quartiers « **périphérie de Bordeaux** » sont à 24 minutes du centre de l'unité urbaine, contre 12 minutes pour les quartiers de grands immeubles. Ils s'en différencient aussi par une part plus faible de grands immeubles : à une adresse sur deux, contre deux sur trois, se situe un ensemble d'au moins 20 logements. Les quartiers les plus représentatifs sont les Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont, Beaudésert à Mérignac, l'Étang Des Moines à La Couronne (dans l'unité urbaine d'Angoulême) et le Quartier de l'Avenir à Bassens (*annexe 2*). ■

12 Beaucoup de logements vacants dans les quartiers des centres anciens

Caractérisations des profils de la typologie relative au cadre de vie



Légende :

- Profil 1 Quartiers de centres anciens
- Profil 2 Quartiers de taille modeste au sein de petites unités urbaines
- Profil 3 Quartiers de grands immeubles au sein de grandes unités urbaines
- Profil 4 Quartiers « **périphérie de Bordeaux** »

Lecture : plus la valeur moyenne des quartiers d'un profil s'éloigne de la moyenne des QPV, représentée par un trait, plus la variable choisie permet de caractériser ce profil.

Source : ONPV, données extraites de la base nationale utilisée pour la typologie régionale.

La cohésion sociale : un effet d'entraînement bénéfique de l'environnement sur les quartiers pour 4 quartiers sur 10

La thématique de la cohésion sociale, deuxième pilier des contrats de ville, est un pan de l'action publique qui prévoit notamment des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels ou sportifs. Ces dernières confortent l'investissement des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) abritent des populations souvent plus jeunes que les autres quartiers et concentrent certaines fragilités : la part des familles monoparentales est quasiment deux fois plus élevée dans les QPV que dans leurs unités urbaines englobantes, de même que la part des élèves en retard scolaire.

Grégory Bodeau, Cédric Lacour, Insee

La cohésion sociale peut s'appréhender au travers de différents facteurs d'inégalités, par exemple, par l'écart entre l'évolution des revenus des habitants des quartiers au regard de celle de leur Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'implantation ou le taux d'emploi des femmes et des hommes. La distance aux équipements de base (police ou gendarmerie, Pôle emploi, crèche, la Poste, maison ou centre de santé, école) apparaît moins discriminante, la population dans les QPV effectuant en général moins de deux kilomètres pour y accéder.

Moins de jeunes et de familles nombreuses

À l'échelle de la région, les moins de 15 ans dans les QPV de Nouvelle-Aquitaine représentent moins de 22 % de la population des QPV contre 24 % au

niveau France métropolitaine (figure 13). Cette spécificité se retrouve dans les unités urbaines englobantes (16 % dans la région contre 18 % en France métropolitaine). Le vieillissement de la population est une caractéristique forte de la région Nouvelle-Aquitaine que l'on retrouve aussi dans les quartiers prioritaires de la ville.

La part des familles nombreuses dans les QPV de la région est bien moindre qu'en France métropolitaine. En Nouvelle-Aquitaine, la part des ménages de 5 personnes ou plus en QPV est la plus faible (8 %, loin des 14 % du niveau France métropolitaine). Cette caractéristique des quartiers est commune à celle de la Nouvelle-Aquitaine : les ménages d'une ou deux personnes sont surreprésentés (71,3 % contre 67,8 % en France métropolitaine) à l'inverse des ménages de 5 personnes ou plus (4,2 % contre 6,0 %). La part

des familles monoparentales dans les QPV de Nouvelle-Aquitaine (19 %) est comparable à celle de la France métropolitaine (18 %).

Quant au niveau d'enseignement (population sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au bac et part des élèves en retard scolaire à l'entrée en 6^e), les quartiers prioritaires néo-aquitains, comme leurs unités urbaines englobantes, se situent à des niveaux proches de ceux de la France métropolitaine (figure 14).

Des caractéristiques de population différentes

Parmi les quartiers prioritaires où la part des moins de 15 ans est la plus faible, deux présentent une répartition atypique de leur population par âge : Saint-Michel à Bordeaux concentre une part importante de jeunes (37 % de 15 à

13 Une part faible de ménages de 5 personnes ou plus dans les QPV de Nouvelle-Aquitaine

Démographie des ménages des QPV néo-aquitains et de France métropolitaine au regard de leurs unités urbaines englobantes

	en %									
	Part des 0 à 14 ans dans la population		Part des ménages de 5 personnes ou plus dans l'ensemble des ménages		Part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages		Part de la population de 15 ans ou plus sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC		Part des élèves en retard scolaire à l'entrée en 6 ^e	
	QPV	UU englobantes	QPV	UU englobantes	QPV	UU englobantes	QPV	UU englobantes	QPV	UU englobantes
Nouvelle-Aquitaine	21,6	15,7	8,0	5,0	18,7	10,9	75,2	55,6	21,3	10,7
France métropolitaine	24,3	18,0	13,9	7,6	18,0	11,2	74,8	54,8	22,1	12,4

Note : la part des élèves en retard scolaire ne concerne que les primo-entrants en 6^e à la rentrée scolaire 2011.

Sources : Insee, FiloSoFi 2012, Recensement de la population 2010 (Pour les QPV : estimations démographiques, septembre 2015 ; pour les UU : bases de données infracommunales) ; MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête n° 16 sur les établissements privés hors contrat.

24 ans) et aussi l'Éco quartier l'Yeuse-La Robinière à Royan où la population est particulièrement âgée (45 % de 60 ans ou plus). Les quartiers prioritaires de

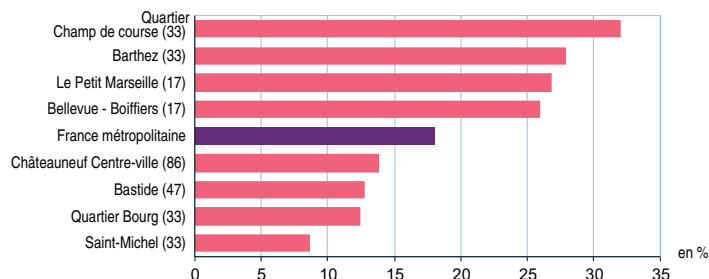
petites villes comme Tonneins ou Sainte-Foy-la-Grande abritent également une population plus âgée. À l'inverse, dans les grandes agglomérations, une

population jeune est fortement présente dans certains QPV, comme Saint-Michel (Bordeaux) ou Thouars (Talence). Certains QPV présentent des traits

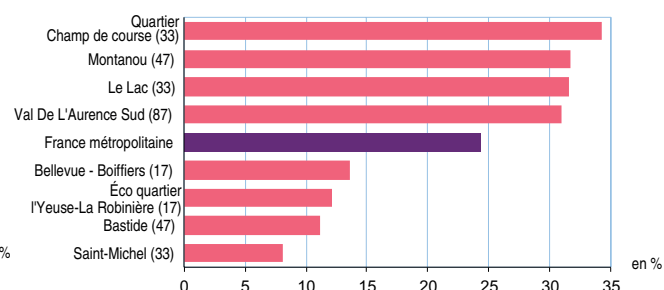
14 Des quartiers prioritaires au peuplement différent

Indicateurs démographiques dans certains quartiers aux situations extrêmes

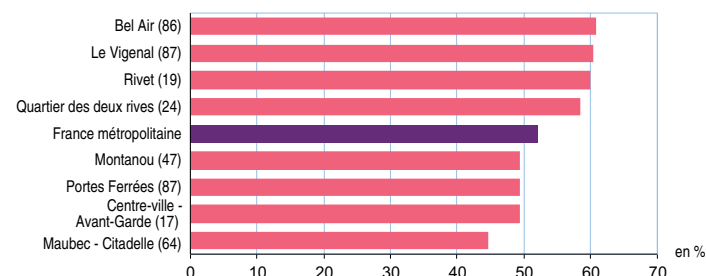
Part des familles monoparentales parmi les ménages



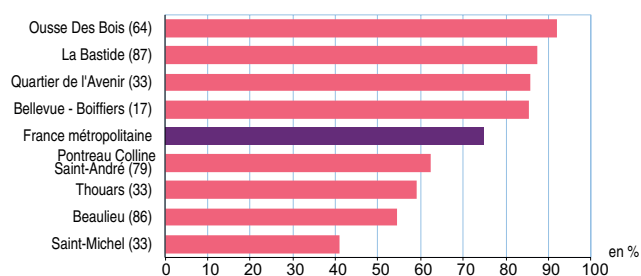
Part de la population de 0 à 14 ans



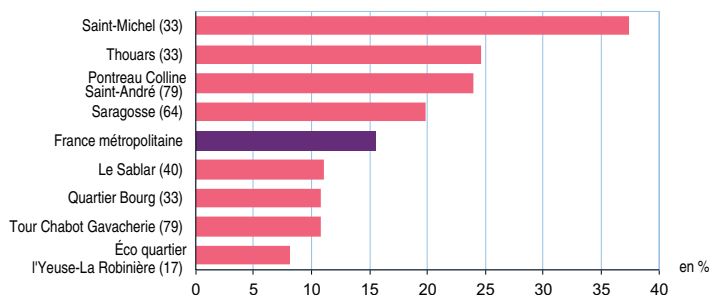
Part des femmes dans la population



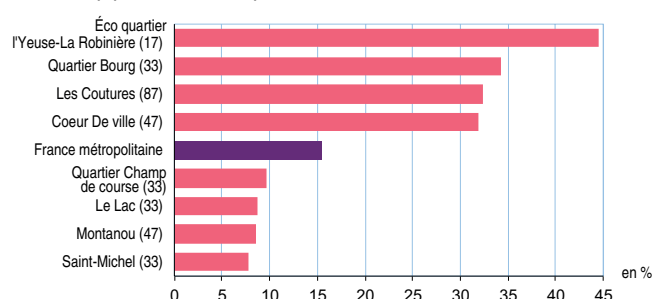
Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC



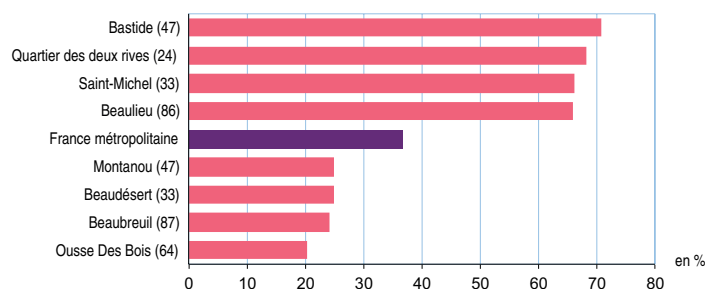
Part de la population de 15 à 24 ans



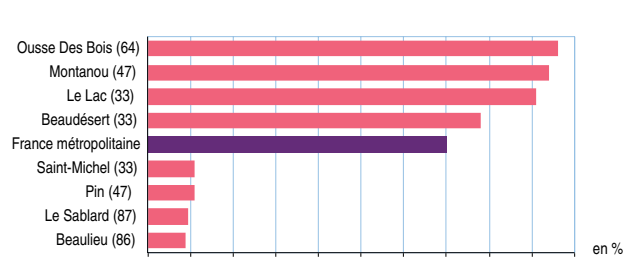
Part de la population de 60 ans ou plus



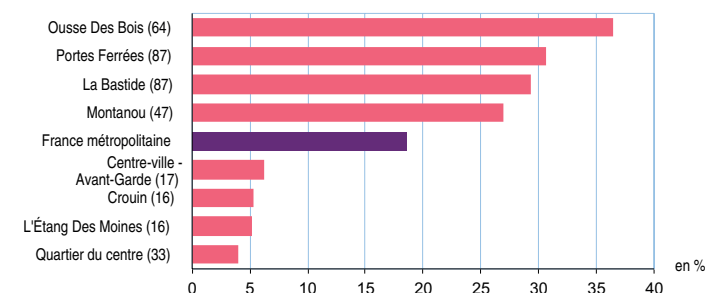
Part des ménages d'une personne



Part des ménages de 5 personnes ou plus



Part des étrangers dans la population



Note : les échelles sont différentes selon les indicateurs.

Source : Insee, Recensement de la Population - Estimations de population 2010, FiLoSoFi 2012, 2013 (pour la part des familles monoparentales et des ménages de 5 personnes ou plus).

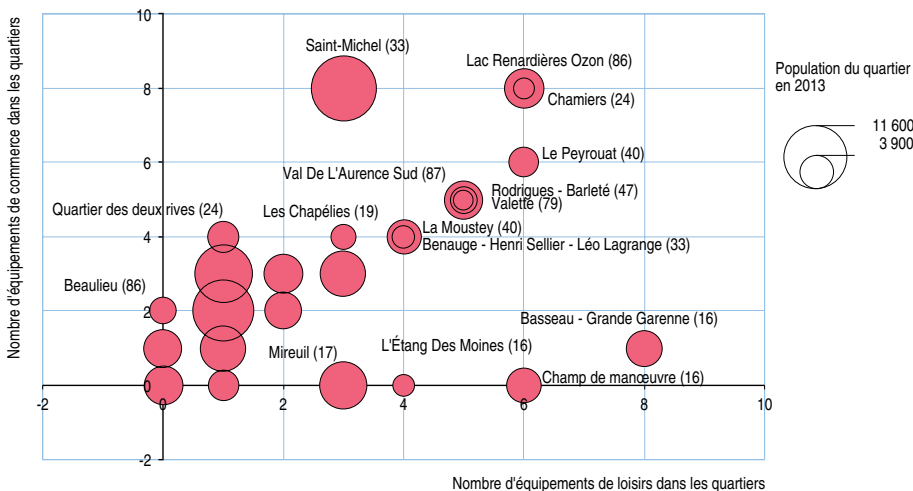
remarquables dans leur peuplement. La présence étudiante fait de Saint-Michel un quartier assez jeune, où la part des peu ou pas diplômés est la plus basse. Elle explique également une forte proportion de ménages d'une personne et par conséquent les plus faibles parts de familles monoparentales et nombreuses. De son côté, le Quartier Champ de course (Le Bouscat, Eysines) se caractérise par sa concentration en enfants de moins de 15 ans ainsi que la plus forte part de familles monoparentales (32 %), devant les quartiers Barthez (Gradignan), Le Petit Marseille (Rocheport) ou Bellevue - Boiffiers (Saintes).

À l'exception de Beaudésert (Mérignac), les quartiers hébergeant des familles nombreuses (ménages de 5 personnes ou plus) figurent parmi les quartiers les plus en difficulté du point de vue du revenu : Ousse Des Bois (Pau), Montanou (Agen), Le Lac (Bordeaux) ou bien Val De L'Aurence Sud (Limoges). Dans ces quartiers, qui comptent entre 15 % et 19 % de familles nombreuses, les niveaux de vie sont plutôt faibles (revenu médian inférieur à 12 000 euros).

La part de population étrangère différencie également les quartiers. Elle s'élève à 36 % dans le quartier Ousse Des Bois (Pau), et se situe entre 18 % et 30 % dans de nombreux quartiers de Limoges et Bordeaux. À l'inverse, dans les agglomérations de plus petite taille, la part d'étrangers atteint rarement 10 % : Quartier du centre (Coutras), Crouin (Cognac) et Centre-ville - Avant-Garde (Rocheport) par exemple.

15 En Nouvelle-Aquitaine, la présence d'équipements de loisirs et de commerces ne dépend pas de la taille du QPV

Croisement entre les équipements de loisirs et de commerces selon le nombre d'habitants du QPV



Note : les quartiers sans équipement ne sont pas représentés.

Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Recensement de la population 2013.

Présence inégale des équipements au sein des QPV

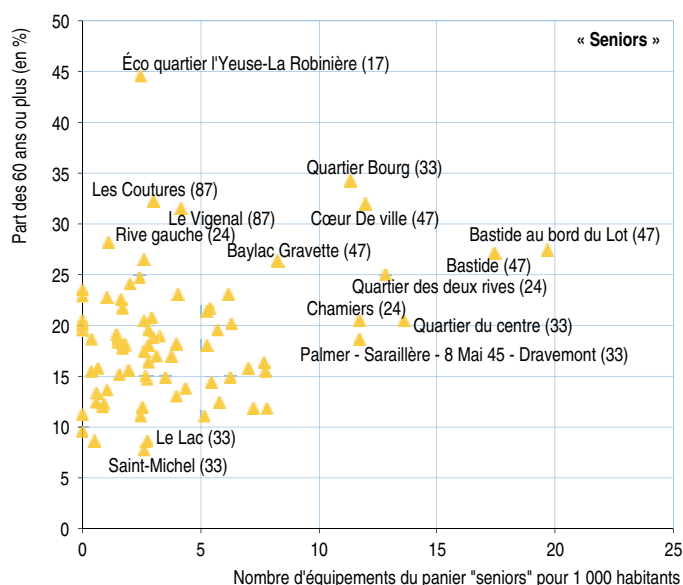
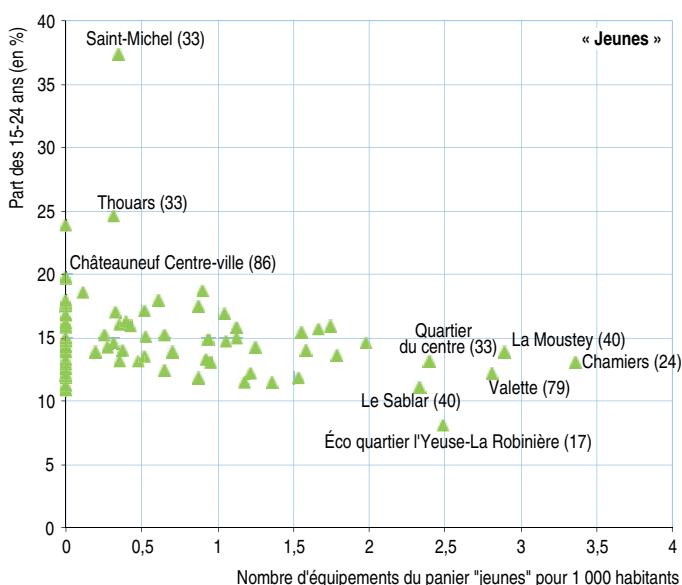
La présence d'équipements au sein d'un quartier prioritaire de la ville (loisirs et commerces) est un signe de dynamisme ou d'un moindre isolement (*définitions*). Par leur usage essentiellement résidentiel ou du fait de leur éloignement des centres d'activité, de nombreux QPV, de toutes tailles, apparaissent peu équipés (voire non équipés). Seule la moitié des QPV néo-aquitains possède au moins deux équipements de loisirs et de commerces. Saint-Michel (Bordeaux) bénéficie de sa situation en centre-ville pour ses commerces (*figure 15*). Les quartiers Lac Renardières Ozon (Châtelleraut),

Chamiers (Coulounieix-Chamiers) ou Le Peyrouat (Mont-de-Marsan) sont également bien équipés en commerces et loisirs. Quelques quartiers présentent un bon niveau d'équipements de loisirs en même temps qu'un déficit en commerces, c'est notamment le cas de Basseau - Grande Garenne (Angoulême).

Les types d'équipement ne correspondent pas toujours aux types de populations hébergées. Par exemple, même si le quartier Saint-Michel concentre une part importante de jeunes (35 %), il semble peu fourni en équipements qui leur sont destinés (moins d'un équipement pour 2 000 jeunes), en proportion beaucoup moins que l'Éco quartier l'Yeuse-La Robinière (5 équipements pour

16 Certains quartiers ne possèdent pas tous les équipements adaptés aux besoins de leur population

Nombre d'équipements pour les paniers « jeunes » et « seniors » et part des jeunes et des seniors par quartier



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Recensement de la population 2013.

2 000 jeunes) où la part des 15 à 24 ans dans la population totale est pourtant la plus faible (moins de 10 %) (figure 16). Aucun des quartiers les mieux dotés en équipements du panier « jeunes », tels Chamiers (Coulounieix-Chamiers), La Moustey (Saint-Pierre-du-Mont), Valette (Bressuire), ne figure parmi les quartiers où la part de ces jeunes est la plus élevée. Les équipements du panier « seniors » sont plus souvent en adéquation avec la présence de la population concernée. De nombreux quartiers où la part des 60 ans ou plus approche ou dépasse 25 % semblent bien équipés, particulièrement dans les unités urbaines de petite taille (Tonneins, Bergerac, Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade-sur-Lot). Toutefois, le quartier où les besoins apparaissent les plus importants (l'Éco quartier l'Yeuse-La Robinière à Royan) est peu équipé. Les indicateurs les plus discriminants, à savoir l'écart entre l'évolution des revenus dans les quartiers et celle dans leurs EPCI d'implantation, le taux d'emploi des femmes et des hommes, la part de familles nombreuses et la part d'étrangers permettent de dégager quatre profils de quartiers (figure 17).

Un effet d'entraînement bénéfique de l'environnement pour 40 % des quartiers

Tout d'abord, 29 QPV sont des **quartiers homogènes et intégrés à leur environnement** (profil 1). Avec 70 600 habitants, soit 34 % de la population des QPV néo-aquitains, ils sont équilibrés en matière de taux d'emploi des femmes et des hommes : l'écart entre ces taux est nettement plus faible dans ces quartiers qu'en moyenne dans les autres quartiers prioritaires de la région (4 points contre 9). Les écarts de taux de pauvreté entre les quartiers de ce type et les EPCI auxquels ils appartiennent sont légèrement moins importants (- 3 points) que la moyenne régionale des QPV.

Les enfants résidant dans ces QPV et scolarisés en collège bénéficient davantage de mixité sociale que les autres QPV : 37 % des collégiens sont issus de familles défavorisées contre 45 % pour l'ensemble des QPV néo-aquitains.

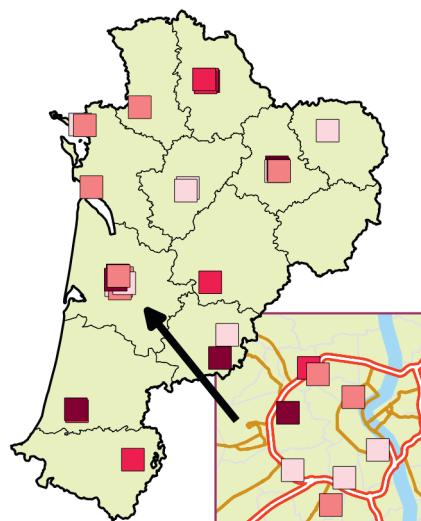
Les quartiers les plus représentatifs sont Beaulieu à Poitiers, Les Coutures et Le Vignéal à Limoges, Le Sablar à Dax, Pin à Agen, et Yser - Pont de Madame à Mérignac (figure 18).

Ensuite, 28 QPV sont plus **homogènes et moins en difficulté** (profil 2). Ils regroupent 57 300 habitants, soit 27 % de la population en QPV. Ces QPV accueillent un peu moins

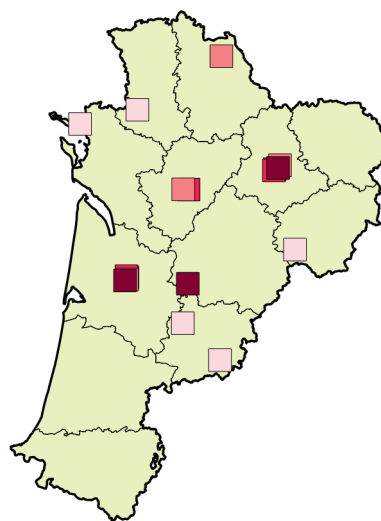
17 Un quart des quartiers aux inégalités marquées

Répartition de 79 quartiers prioritaires de la politique de la ville néo-aquitains selon leur profil, et degré d'appartenance des quartiers à leur profil

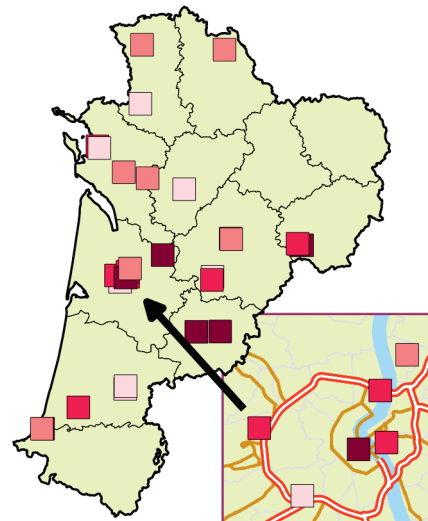
Profil 1 - Quartiers homogènes et intégrés à leur environnement



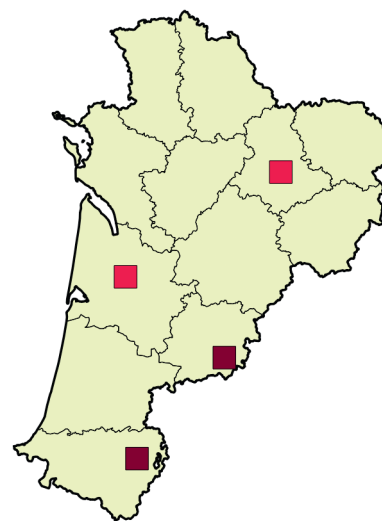
Profil 3 - Quartiers ségrégués dans un environnement en difficulté



Profil 2 - Quartiers homogènes et moins en difficulté



Profil 4 - Quartiers en grande difficulté



— Départements
— Communes
— Fleuve

Réseau routier

— Axes majeurs
— Autres grandes routes

Degré d'appartenance au profil

++
+
-
--

© IGN - INSEE 2018

Source : ONPV, rapport 2016.

de familles de 7 personnes ou plus et un peu moins d'étrangers que dans l'ensemble des QPV régionaux. Les quartiers de cette classe ne décrochent pas de l'EPCI englobant, témoin d'un possible effet d'entraînement de l'environnement sur le quartier. Néanmoins, les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes : leur taux d'emploi est de 13 points inférieur à celui des hommes (contre 9 points en moyenne des QPV régionaux).

Les quartiers les plus représentatifs de ce profil sont le Quartier du centre à Coutras, Saint-Michel à Bordeaux, Bastide au bord du Lot à Sainte-Livrade-sur-Lot, Cœur De ville à Tonneins, Hauts de Sainte-Croix à Bayonne et Les Chapélias à Brive-la-Gaillarde.

Puis, les 18 **quartiers ségrégués** (33 % de la population en QPV, soit 70 250 habitants) **dans un environnement en difficulté** se concentrent au sein de communes très

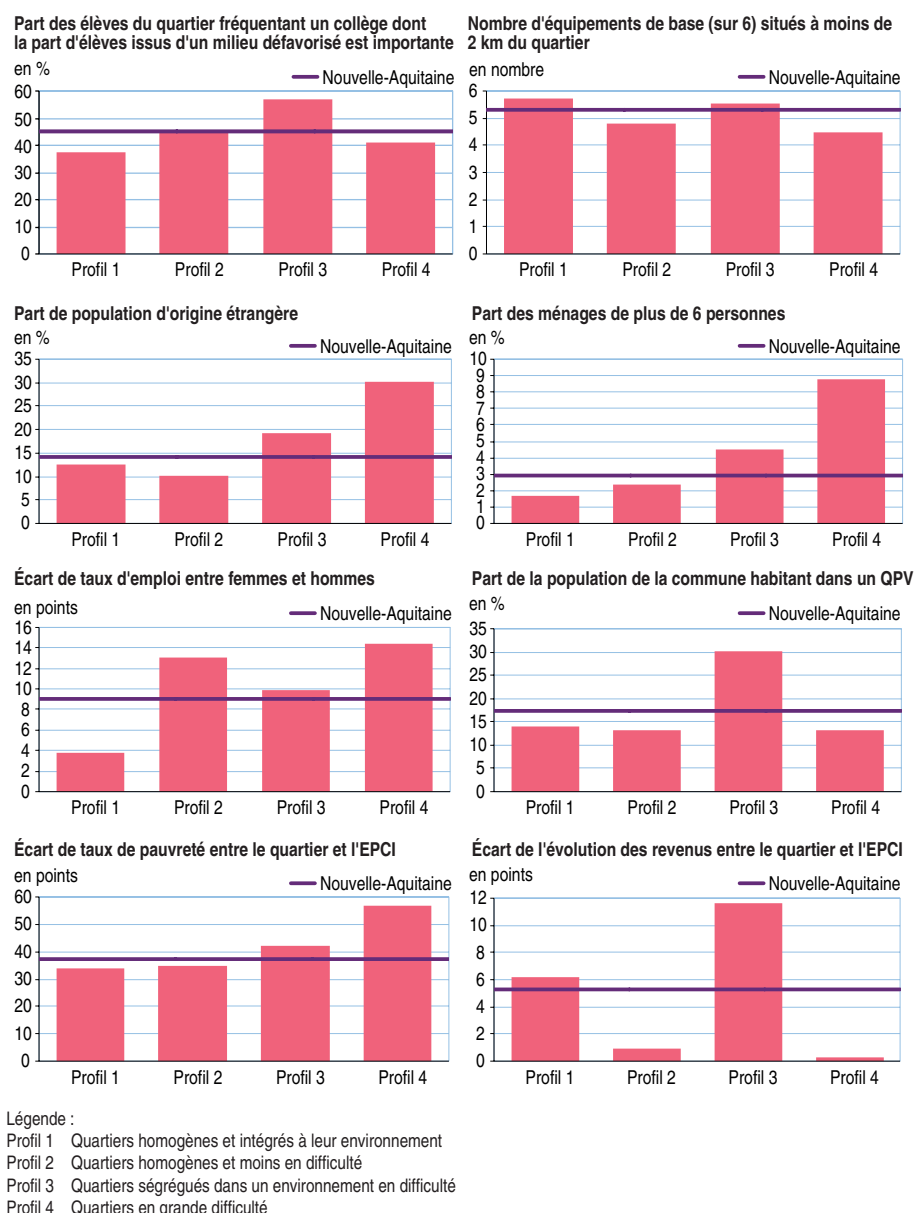
concernées par la politique de la ville (*profil 3*) : 30 % de la population y réside dans un QPV (contre 17 % en moyenne des communes de Nouvelle-Aquitaine ayant un QPV). Si par construction, un écart existe entre le périmètre du QPV et l'environnement proche, dans ce groupe de quartiers, le décrochage se creuse. L'évolution des revenus a été bien moindre que celle de l'EPCI englobant (12 points) alors que sur l'ensemble des EPCI accueillant des QPV, cet écart n'est que de 5 points. On retrouve ce décrochage aussi au sein des collèges : 57 % des collégiens issus de ces QPV fréquentent un établissement qui concentre les familles aux catégories sociales défavorisées, contre 45 % en moyenne régionale.

Cependant, au sein de ces quartiers aux inégalités marquées, les femmes ont plus fréquemment un emploi qu'en moyenne dans les QPV de la région. La part des étrangers et celle des familles nombreuses sont relativement élevées. Les quartiers les plus représentatifs de ce profil sont le Quartier Bourg à Sainte-Foy-la-Grande, La Bastide à Limoges, Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon, Champ de manœuvre à Soyaux et Génicart Est, Carriet et Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont.

Enfin, les 4 **quartiers en grande difficulté** (*profil 4*), avec 9 200 habitants, se caractérisent par un très important écart du taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI (57 points, contre 37 points en moyenne régionale). De même, l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes, la part des étrangers et des familles nombreuses se détachent nettement des autres QPV régionaux. Néanmoins, malgré ses spécificités, les QPV de ce profil ne décrochent pas de l'EPCI englobant, témoin d'un effet d'entraînement potentiel de l'environnement sur le quartier. Ce profil se compose des quartiers Ousse Des Bois à Pau, Montanou à Agen, Le Lac à Bordeaux et Portes Fermées à Limoges (*annexe 2*). ■

18 Moins d'inégalité dans l'accès aux équipements de base pour les 4 profils de quartier

Caractérisation des profils de la typologie relative à la cohésion sociale



Lecture : plus la valeur moyenne des quartiers d'un profil s'éloigne de la moyenne des QPV, représentée par un trait, plus la variable en question permet de caractériser un profil.

Source : données ONPV extraites de la base nationale utilisée pour la typologie régionale.

Activité économique et emploi : la moitié des QPV en décrochage

Le développement de l'activité économique et de l'emploi constitue le troisième pilier des contrats de ville. Des mesures encouragent notamment la création et le développement des entreprises, et soutiennent le commerce et l'artisanat. L'environnement des quartiers est primordial : la zone d'emploi influence la vie sociale et économique du quartier. Les quartiers de la zone d'emploi de Bordeaux figurent parmi ceux où les taux d'emploi sont les plus élevés et où la part des emplois précaires est la plus limitée. Les établissements implantés dans les QPV affichent une densité supérieure à la moyenne nationale et interviennent principalement dans les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Sept établissements sur dix n'emploient aucun salarié.

Grégory Bodeau, Céline Galinier, Insee

Le taux d'emploi, la part de l'emploi précaire (emploi qui n'est pas un contrat à durée indéterminée : intérim, contrat aidé, apprentissage, CDD) et la fréquence des allocations chômage sont les premiers facteurs de différenciation des quartiers, auxquels s'ajoutent la conjoncture de la zone d'emploi (*définitions*) et le poids des emplois industriels.

De meilleurs taux d'emploi qu'en moyenne régionale dans les deux premiers profils

Le taux d'emploi des quartiers prioritaires néo-aquitains est similaire à celui des quartiers prioritaires nationaux : en

moyenne, respectivement 47,0 % et 47,4 % des personnes âgées de 15 à 64 ans possèdent un emploi. Néanmoins, dans les quartiers profitant d'un environnement dynamique et dans ceux en emploi dans un environnement en difficulté, les taux d'emploi sont supérieurs à la moyenne régionale : ils s'élèvent ainsi à 61,0 % pour le Grand Caillou à Eysines, 54,8 % pour Bellevue et 51,6 % pour Le Vigenal à Limoges (*figure 19*). Le taux d'emploi des femmes est aussi plus important dans ces quartiers. Si 42,8 % des femmes sont en emploi dans les quartiers de la région, elles sont entre 40,1 % à Le Vigenal et 58,0 % à Grand Caillou (Bordeaux). En outre, plus le niveau de diplôme est bas, plus le taux d'emploi

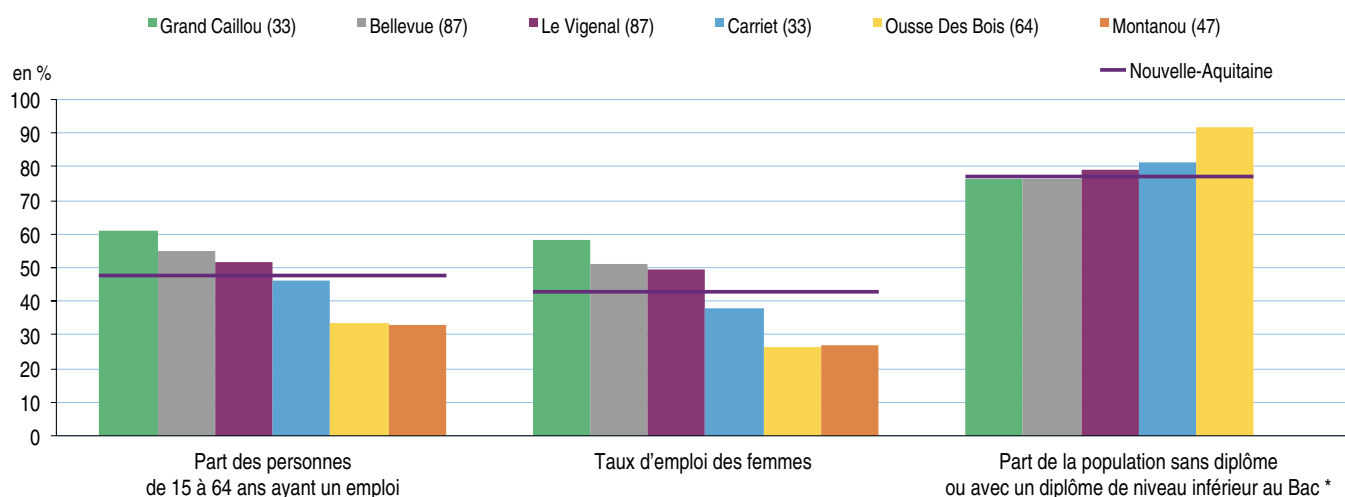
est faible. Certains quartiers font cependant exception : le Quartier de l'Avenir à Bassens et celui de Bacalan à Bordeaux hébergent une population dont la part de non-diplômés est bien supérieure à la moyenne régionale tout en ayant un taux de personnes en emploi supérieur à 50 %, plus du fait des catégories socioprofessionnelles que de l'âge.

Davantage d'emplois précaires dans la région

En Nouvelle-Aquitaine, le taux d'emploi précaire (*définitions*) des quartiers prioritaires est bien supérieur à celui de France métropolitaine (26 % contre 21 %), même si ce résultat reste à nuancer compte tenu

19 Les niveaux de diplôme et d'emploi sont corrélés

Indicateurs relatifs à l'emploi et au niveau de diplôme dans quelques QPV néo-aquitains



* La part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au Bac n'est pas disponible pour le quartier de Montanou à Agen.

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

du niveau particulièrement bas (17 %) et du poids de l'Île-de-France. Ainsi, bien que la Nouvelle-Aquitaine ne semble pas la région la plus en difficulté sur le plan de l'emploi, sa part d'emplois précaires importante est le signe d'une population vulnérable : elle varie entre 12,4 % (Le Sablard à Limoges) et 40,4 % (Montanou à Agen). Les quartiers en décrochage sont majoritairement ceux où la part d'emplois précaires demeure la plus forte. Néanmoins, cette composante n'est pas uniquement liée au taux d'emploi. Par exemple, si les quartiers de Maubec - Citadelle à Bayonne et de Grand Caillou à Eysines ont des taux d'emploi équivalents (61 %), l'emploi précaire est deux fois plus important, en proportion, dans le premier que dans le second (figure 20). Ceci tient aux secteurs d'activité employeurs : les services, le commerce de détail et le transport qui ont davantage recours à des emplois non permanents sont bien implantés à Maubec - Citadelle ; en revanche, les entreprises localisées à Grand Caillou sont orientées vers la santé et les services aux particuliers, secteurs privilégiant les CDI.

Au sein même d'une unité urbaine, des disparités importantes en matière d'emploi précaire peuvent être observées. Dans l'unité urbaine de Bordeaux, la part d'emplois précaires parmi les emplois oscille ainsi entre 14,0 % pour le quartier du Grand Caillou et 33,2 % pour celui de Saint-Michel à Bordeaux (figure 21). De même, dans celle de Limoges, elle est comprise entre 12,4 % pour le quartier du Sablard et 30,9 % pour celui de La Bastide. Dans l'unité urbaine d'Agen, les quartiers Rodrigues - Barleté et Montanou font partie de ceux où l'emploi précaire est le plus important, alors que celui du Pin figure parmi les moins précaires de la région en matière d'emploi. Dans certaines unités urbaines, telles que celles de Dax et Châtelleraut, l'emploi précaire est important dans tous leurs quartiers prioritaires : il y représente plus de 30 % de l'emploi total.

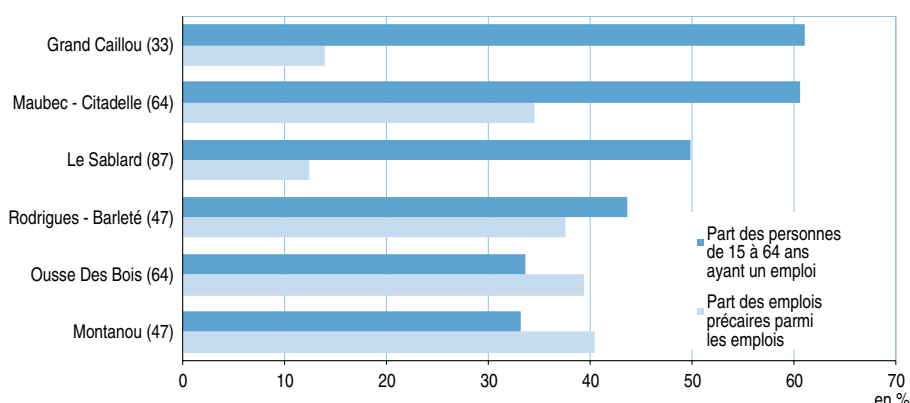
Les profils de demandeurs d'emploi différents selon les unités urbaines

En Nouvelle-Aquitaine, 33 900 habitants des quartiers prioritaires sont inscrits à Pôle emploi au 4^e trimestre 2014, soit 13,8 % des demandeurs d'emploi des unités urbaines ayant au moins un QPV. Les quartiers des unités urbaines de Bordeaux, de Limoges et d'Angoulême concentrent au total la moitié de ces demandeurs d'emploi, dans l'ordre 30 %, 13 % et 8 %.

Les disparités entre unités urbaines (UU) sont importantes. Ainsi, dans celles de Châtelleraut, Limoges, Angoulême, Guéret et Poitiers, les QPV absorbent une part

20 La part de l'emploi précaire ne dépend pas de celle de l'emploi total

Part de l'emploi précaire dans l'emploi total de quelques quartiers extrêmes de Nouvelle-Aquitaine

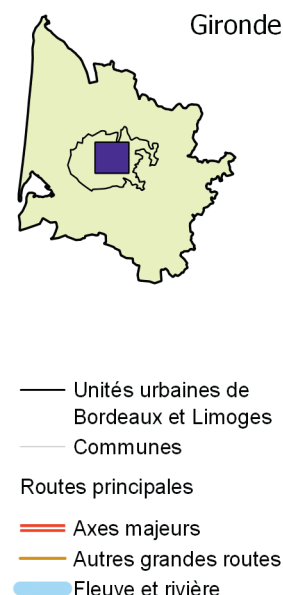
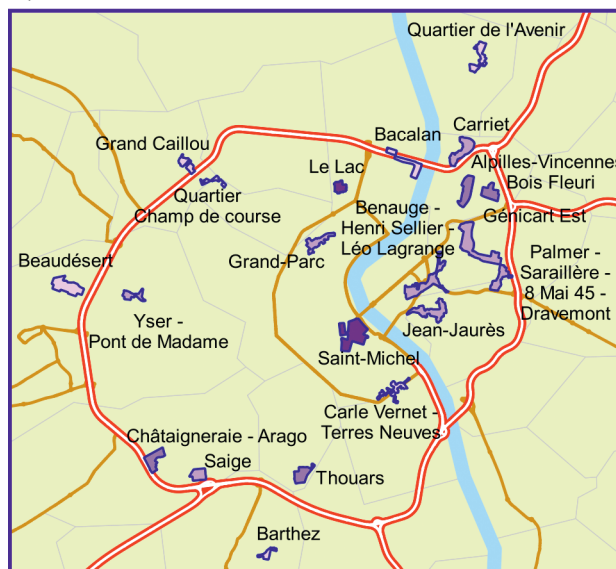


Note : l'emploi total correspond à la somme de l'emploi sans limite de durée, CDI, Fonction publique ainsi que de l'emploi précaire.
Source : Insee, Recensement de la population 2010.

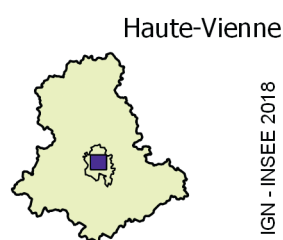
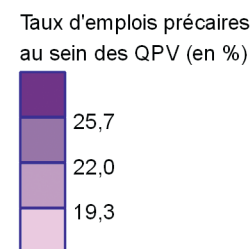
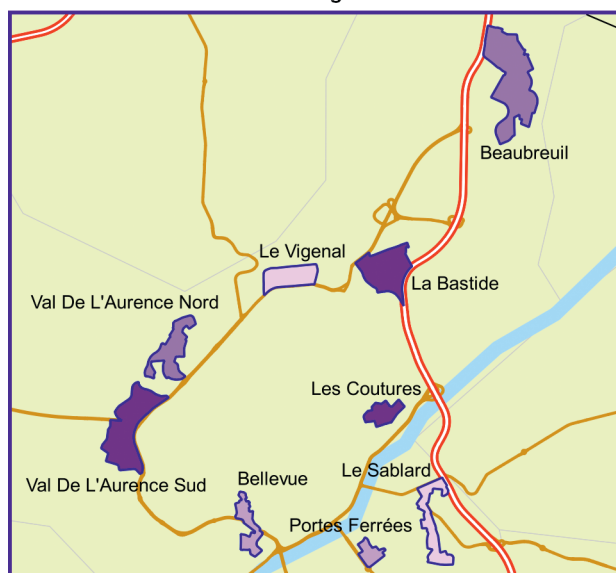
21 Entre 14 % et 33 % d'emplois précaires selon le QPV dans l'unité urbaine de Bordeaux

Part de l'emploi précaire dans l'emploi total des QPV des unités urbaines de Bordeaux et Limoges

QPV de l'unité urbaine de Bordeaux



QPV de l'unité urbaine de Limoges



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

importante des demandeurs d'emploi de leur unité urbaine englobante (figure 22). Bayonne et Pau présentent une faible part de demandeurs d'emploi, tant dans l'unité urbaine que dans les quartiers prioritaires de cette dernière. À l'inverse, Royan est l'unité urbaine avec la part la plus forte de demandeurs d'emploi et une des plus faibles dans son quartier prioritaire.

Qu'ils habitent dans un quartier prioritaire de la ville ou dans le reste de l'unité urbaine, 20 % des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée, 1 % des demandeurs d'emploi a moins de 20 ans, 5 % ont plus de 60 ans.

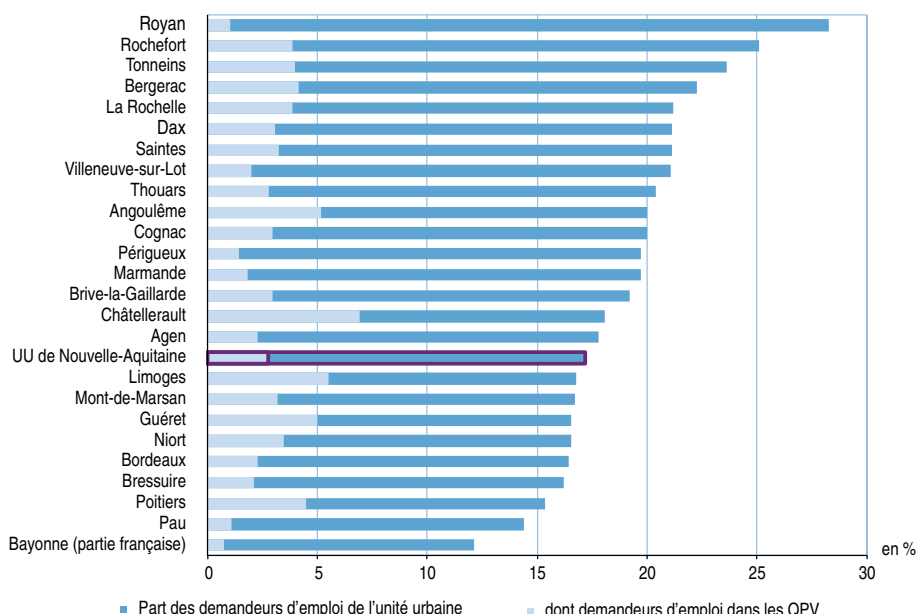
Certaines caractéristiques diffèrent cependant. Dans les QPV, 53 % des demandeurs d'emploi sont des hommes (49 % hors des quartiers), et 91 % des demandeurs d'emploi des quartiers ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat, contre 96 % dans le reste des unités urbaines. Pourtant, la moitié des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la ville recherchent des emplois non qualifiés, alors qu'ils ne sont qu'un tiers à le faire dans le reste des unités urbaines. Cette proportion s'accroît chez les femmes : 74 % détenant un diplôme Bac + 2 ou plus recherchent un emploi d'ouvrier ou d'employé contre 61 % des hommes (figure 23).

70 % des établissements des quartiers prioritaires de la région n'emploient aucun salarié

En Nouvelle-Aquitaine, 7 800 établissements sont implantés dans les quartiers prioritaires, soit 2 % des unités locales de la région en 2014. Comme l'ensemble des

22 Une part de demandeurs d'emploi plus importante dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut

Part des demandeurs d'emploi dans la population active de l'unité urbaine, dont part dans leurs quartiers prioritaires



Lecture : l'unité urbaine d'Angoulême compte 20 % de demandeurs d'emploi dans sa population active, dont 5,1 % dans ses quartiers prioritaires.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C.

Source : Pôle emploi 2014, traitements Insee.

établissements, ils sont pour moitié localisés en Gironde et ce, même si les QPV de ce département ne représentent que 34 % de la population régionale en QPV.

La densité d'établissements au sein des quartiers prioritaires de la région s'établit à 39 établissements pour 1 000 habitants des quartiers, 4 points de plus que la densité au sein des quartiers prioritaires nationaux.

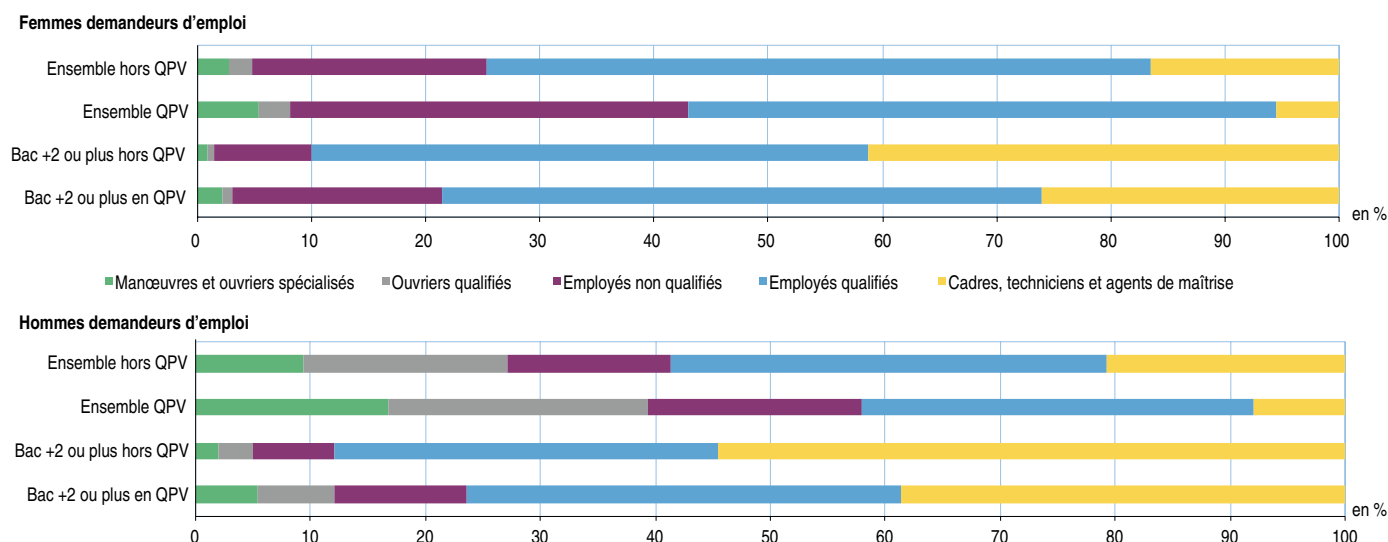
Les secteurs regroupés du commerce, des transports, de l'hébergement et de

la restauration constituent l'activité principale de 40 % des établissements des quartiers prioritaires, devant le secteur des services divers (communication, activités financières, immobilières...) avec 30 % des établissements. La construction ne représente que 11 % des établissements, un taux plus bas que celui de l'ensemble de la région (14 %).

Dans les QPV, 70 % des établissements n'emploient aucun salarié (figure 24), soit

23 À niveau de diplôme équivalent, les femmes recherchent des emplois moins qualifiés que les hommes

Qualification de l'emploi recherché selon le niveau de diplôme chez les femmes et les hommes demandeurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine



Note : le hors QPV correspond au reste du territoire des unités urbaines englobantes.

Source : Pôle emploi-Dares, Nostra janvier 2017.

3 points de plus que dans l'ensemble de la région. Ce taux diffère sensiblement selon les départements. En Corrèze ou en Charente-Maritime, 8 établissements des quartiers prioritaires sur 10 n'ont aucun salarié.

La part des micro-entrepreneurs dans les créations d'établissements atteint 58 % dans l'ensemble des quartiers prioritaires néo-aquitains, alors qu'elle n'est que de 51 % nationalement. On retrouve le même écart dans la comparaison entre la France et la région, hors QPV. Dans le département de Charente-Maritime, ce régime est choisi par une grande majorité de créateurs (77 %) et encore davantage dans les Deux-Sèvres (88 %).

Le taux d'emploi, la part de l'emploi précaire et la fréquence des allocations chômage sont les premiers facteurs de différenciation des quartiers, auxquels s'ajoutent la conjoncture de la zone d'emploi et le poids des emplois industriels. Ces facteurs permettent de distinguer trois profils (figure 25) : les quartiers profitant d'un environnement dynamique, les quartiers en emploi dans un environnement en difficulté et les quartiers en décrochage.

Des quartiers inégaux en matière d'emploi

Un premier groupe est constitué de 20 **quartiers** (26 % de la population des QPV, 54 000 habitants) **bénéficiant** des indicateurs les plus favorables au regard de l'emploi : ils figurent au sein d'un **environnement dynamique** (profil 1). Ils sont, pour 18 d'entre eux, localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux où l'emploi a le plus augmenté entre 2008 et 2013. L'écart de taux d'emploi entre le quartier et son environnement est faible. Les taux d'emploi y sont d'ailleurs relativement élevés (51 % contre 47 % en moyenne dans les quartiers de la région). Les emplois précaires y sont moins fréquents que dans les autres quartiers de la politique de la ville régionaux. Néanmoins, la part des ménages qui bénéficient d'une allocation de chômage est importante (figure 26). Les quartiers les plus représentatifs de ce profil sont Beaudésert à Mérignac, Grand Caillou à Eysines et Carriet à Lormont.

Ensuite, au sein des 25 **quartiers en emploi dans un environnement en difficulté** (profil 2), accueillant 29 % de la population en QPV (60 100 habitants), le taux d'emploi moyen reste assez élevé (51 %). Un quart des emplois sont précaires comme en moyenne régionale de QPV. Ces quartiers se situent dans des zones d'emploi où le nombre d'emplois

24 En Corrèze, 83 % des établissements des quartiers prioritaires sont sans salarié

Caractéristiques des établissements des quartiers prioritaires des départements de Nouvelle-Aquitaine

	Nombre d'établissements dans les QPV	Taux d'établissements sans salarié (en %)	Taux de création d'établissements (en %)	Part de micro-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (en %)
Charente	354	77,7	20,3	48,6
Charente-Maritime	389	81,7	33,9	77,3
Corrèze	83	83,1	28,9	50,0
Creuse	41	56,1	12,2	60,0
Deux-Sèvres	147	71,4	38,8	87,7
Dordogne	621	61,8	10,0	43,5
Gironde	3 285	73,4	23,4	53,9
Haute-Vienne	404	69,6	23,8	69,8
Landes	321	60,4	22,1	63,4
Lot-et-Garonne	985	62,6	11,6	43,9
Pyrénées-Atlantiques	324	76,9	26,2	58,8
Vienne	873	63,2	18,3	58,8
Nouvelle-Aquitaine	7 827	70,0	21,1	57,6

Lecture : on dénombre 7 827 établissements dans les QPV de Nouvelle-Aquitaine. Au sein de ces établissements 70 % n'ont aucun salarié, 21 % ont été créés en 2014 et parmi eux, 58 % ont été créés sous le régime de micro-entrepreneur.

Champ : établissements des quartiers politiques de la ville.

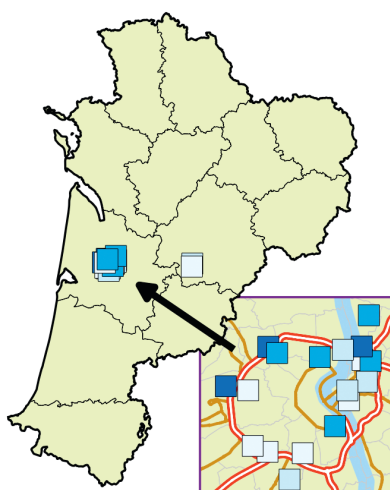
Source : Insee, Sirene 2014.

25 Les quartiers les plus décrochés dans le nord de la région

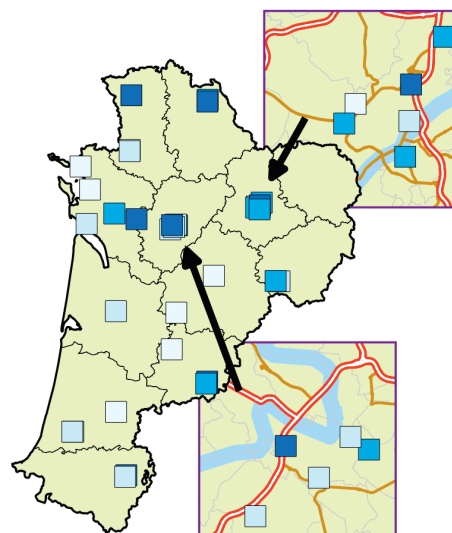
Répartition de 79 quartiers prioritaires politiques de la ville néo-aquitains selon leur profil, et degré d'appartenance des quartiers à leur profil

Profil 1 - Quartiers profitant d'un environnement dynamique

Profil 2 - Quartiers en emploi dans un environnement en difficulté



Profil 3 - Quartiers en décrochage



— Départements
— Communes
■ Fleuve et rivières

Réseau routier

— Axes majeurs
— Autres grandes routes

Degré d'appartenance à la classe

■ ++
■ +
■ -
■ --

© IGN - INSEE 2018

Source : ONPV, rapport 2016.

a reculé depuis cinq ans. L'écart des taux d'emploi entre le profil de ces quartiers et leurs zones d'emploi englobantes est donc ténu (12 % contre 16 % pour la moyenne des QPV régionaux). Dans ce groupe de QPV, les ménages recevant au moins une allocation chômage sont moins représentés que dans le premier profil. Les quartiers les plus représentatifs se situent à Limoges (Le Sablard, Bellevue et Le Vignal), Bayonne (Maubec - Citadelle) et Villeneuve-sur-Lot (Bastide).

Enfin, pour les 34 **quartiers en décrochage** (*profil 3*) (43 % de la population des QPV avec 93 400 habitants), les taux d'emploi

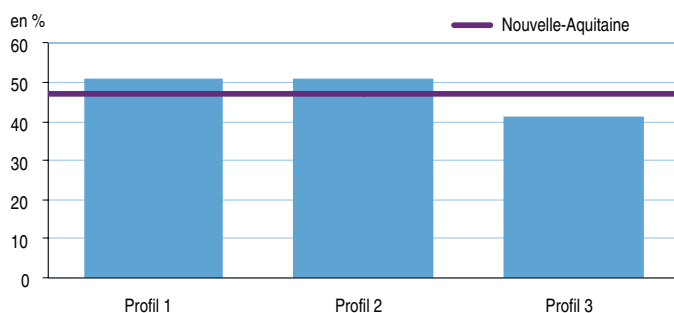
sont faibles et bien inférieurs à la moyenne régionale (respectivement 41 % et 47 %) ; la part d'emplois précaires est la plus élevée des trois profils (29 %, soit 3 points de plus que la moyenne régionale). Le décrochage est important avec leurs zones d'emploi environnantes, elles aussi en grande difficulté. L'écart des taux d'emploi entre ces QPV et leur environnement économique est ainsi de 22 points, soit 6 points de plus que la moyenne des QPV régionaux. Ces quartiers sont marqués par une surreprésentation de l'industrie où les destructions d'emplois ont été bien plus nombreuses que les créations entre 2008

et 2013. Les villes moyennes de la région concentrent ces quartiers : le quartier de Basseau - Grande Garenne à Angoulême, Crouin à Cognac, Valette à Bressuire, Lac Renardières Ozon à Châtelleraut, Montanou à Agen et Ousse Des Bois à Pau. Les quartiers avec les décrochages les plus nets sont La Bastide, Val De L'Aurence Sud, Beaubreuil et Portes Ferrées à Limoges (*annexe 2*). ■

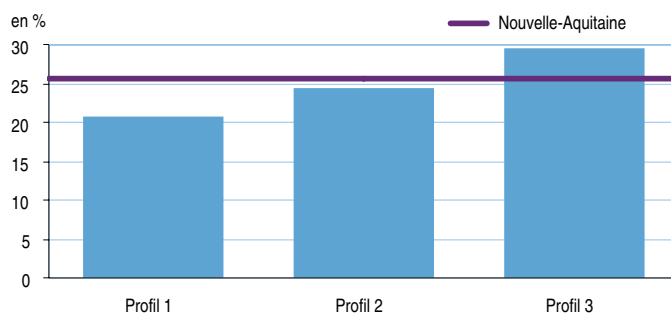
26 Résistance des deux premiers profils, décrochage du troisième

Caractérisation de la typologie relative à l'emploi

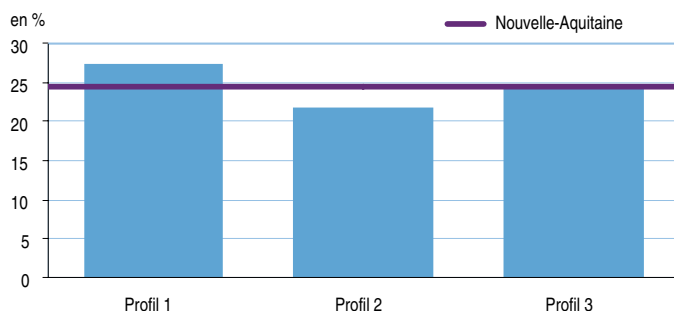
Taux d'emploi dans les QPV



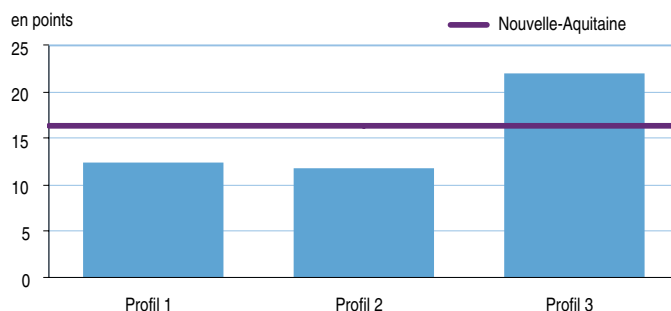
Part d'emploi précaire dans les QPV



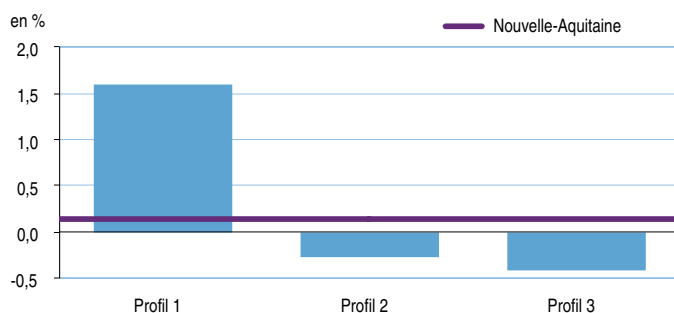
Part des ménages percevant au moins une allocation chômage



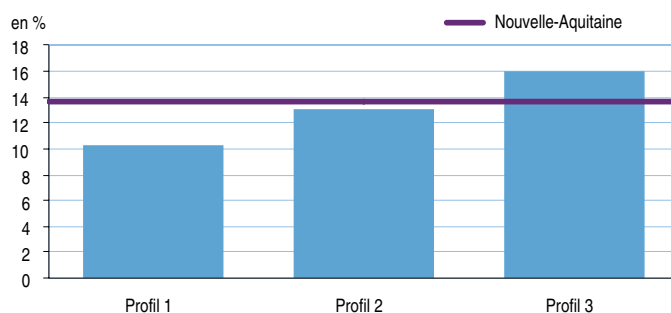
Écart de taux d'emploi entre le QPV et la zone d'emploi



Évolution de l'emploi dans la zone d'emploi englobante depuis 5 ans rapportée à la population



Part de l'emploi dans l'industrie dans la zone d'emploi



Légende :

- Profil 1 Quartiers profitant d'un environnement dynamique
- Profil 2 Quartiers en emploi dans un environnement en difficulté
- Profil 3 Quartiers en décrochage

Lecture : plus la valeur moyenne prise par les quartiers d'un profil s'éloigne de la moyenne des QPV, représentée par un trait violet, plus la variable en question permet de caractériser un profil.
Source : données ONPV extraites de la base nationale utilisée pour la typologie régionale.

Construction d'un quartier prioritaire de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Celle-ci a pour objectif de recentrer l'action publique sur les quartiers les plus en difficulté. Les quartiers de la politique de la ville ont été définis au sein des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères. Un quartier doit avoir un nombre minimal d'habitants et un revenu médian très inférieur à celui de son unité urbaine d'appartenance. Le revenu fiscal a été retenu comme critère synthétique de fragilité suite à la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement », conduite en 2012. Les travaux de définition ont été menés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à partir de données carroyées de l'Insee issues des revenus fiscaux localisés de 2011.

Concrètement, la méthode retenue fixe dans un premier temps un seuil de bas revenus, qui est calculé à partir du revenu médian métropolitain et du revenu médian de l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier. Il s'agit ainsi de combiner une approche de « pauvreté » à une approche de « ségrégation ».

Ce seuil de bas revenus est défini selon la formule suivante :

1. Pour les unités urbaines de 10 000 à moins de 5 millions d'habitants :

$$S = 0,6 \times ((0,7 \times \text{RMUC-nat}) + (0,3 \times \text{RMUC-UU}))$$

2. Pour les unités urbaines de 5 millions d'habitants ou plus :

$$S = 0,6 \times ((0,3 \times \text{RMUC-nat}) + (0,7 \times \text{RMUC-UU}))$$

où S est le seuil de revenu médian par unité de consommation, RMUC-nat est le revenu médian par unité de consommation (*définitions*) de la France métropolitaine et RMUC-UU est le revenu médian par unité de consommation de l'unité urbaine au sein de laquelle est situé le quartier.

La méthode recherche ensuite, par un balayage du territoire métropolitain préalablement découpé en carreaux de 200 mètres de côté, les carreaux, situés dans des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus, dont plus de la moitié de la population est en dessous de ce seuil de bas revenus.

Une fois détectés, ceux-ci sont agglomérés entre eux, et lorsque cet agglomérat dépasse les 1 000 habitants, la zone est identifiée comme étant une zone de concentration urbaine de population à bas revenus. Le carroyage offre ainsi une souplesse dans l'analyse du territoire : il permet, d'une part, de s'affranchir de toute limite administrative et offre, d'autre part, une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse des milieux urbains où les phénomènes sont infracommunaux.

Sources

L'étude mobilise les sources suivantes au niveau des QPV et des unités urbaines englobantes :

Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2012, 2013

Les données issues de ce fichier proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, MSA).

À partir des données 2012, le dispositif FiLoSoFi remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Fichier du recensement de la population, populations légales 2013

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution.

Estimations démographiques issues du recensement de la population 2010

Les estimations démographiques pour les quartiers de la politique de la ville proposent des indicateurs calculés à partir de données 2010 du recensement de la population sur la répartition par âge, par activité, par diplôme et par nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements. Elles utilisent des méthodes d'estimation adaptées aux caractéristiques de la collecte des données du recensement.

Fichier des demandeurs d'emploi (base Nostra)

Base mensuelle portant sur les personnes inscrites à Pôle emploi, tenues de rechercher un emploi (sans emploi pour la catégorie A ou ayant travaillé pour les B et C) et inscrites en fin de mois.

Fichier des demandeurs d'emploi (Pôle emploi)

Base annuelle portant sur les personnes inscrites à Pôle emploi, tenues de rechercher un emploi (sans emploi pour la catégorie A ou ayant travaillé pour les B et C).

Base permanente des équipements 2015 (BPE)

Cette base est réalisée par l'Insee annuellement, avec comme date de référence le 1^{er} janvier. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, elle répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

Répertoire Sirene 2014

Ce Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Répertoire des logements sociaux géolocalisé 2015 (RPLS)

Ce répertoire réalisé par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) présente annuellement le patrimoine des bailleurs propriétaires des logements locatifs sociaux. Il remplace, depuis 2011, l'enquête sur le parc locatif social (EPLS).

L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)

Certaines variables utilisées pour les typologies ont été calculées et mises à disposition par l'ONPV, notamment les variables liées aux trajets routiers calculés à partir de l'API Google maps.

L'ONPV a également mis à disposition des données régionales issues de la base élèves et de la base établissements de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale).

Méthodologie

Le présent dossier vise à identifier des profils de quartiers de la politique de la ville en fonction de leurs caractéristiques urbaines, sociales et économiques. Le choix a été fait de ne pas élaborer une seule typologie mais d'en constituer trois, chaque typologie correspondant à un pilier du contrat de ville, à savoir le cadre de vie, la cohésion sociale et l'emploi. Pour chacune d'elle, des variables en rapport avec la thématique (variables propres au quartier ou à son environnement) ont été sélectionnées au préalable. Les variables retenues sont identiques à celles utilisées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour les typologies des quartiers prioritaires de la politique de la ville de France métropolitaine (*figure 27*) et publiées dans le cadre de l'ONPV.

À l'image de la publication du CGET, le référentiel de comparaison des quartiers est propre à chaque typologie : unité urbaine pour le cadre de vie, EPCI pour la cohésion sociale et zone d'emploi pour l'emploi et l'activité. Au-delà, les quartiers ont été comparés à leur unité urbaine englobante comme pour la délimitation des QPV. Ce choix permet aussi de comparer les ruptures entre le quartier et son environnement pour les trois piliers de la politique de la ville. Sur certaines données, la significativité des résultats à un niveau fin (quartier, commune, unité urbaine) a conduit à un regroupement départemental.

Les quartiers des Capucins à Thouars (79) et de Paty Monmousseau à Bègles (33) ne figurent pas dans l'analyse (parties 2, 3 et 4 de ce dossier). En effet, l'absence de certaines données ne permettent pas de les intégrer. Il n'y a, par exemple, pas de calcul des données de revenus sur Paty Monmousseau car le périmètre a été défini dans un deuxième temps. La typologie porte donc sur 79 QPV au lieu des 81 présents en Nouvelle-Aquitaine.

Les typologies sont indépendantes les unes des autres et résultent d'analyses de données. Ces méthodes présentent l'avantage de synthétiser une grande masse d'information. Pour chaque typologie, une analyse en composantes principales (ACP) est réalisée à partir des valeurs des variables pour chacun des 79 quartiers. Ensuite, une classification ascendante hiérarchique (CAH) est effectuée sur les coordonnées des quartiers sur les axes de l'ACP. Le degré d'appartenance d'un quartier à sa classe est mentionné de manière à décrire le plus finement la classe.

27 Variables constitutives des typologies

Variables et sources utilisées pour réaliser les typologies selon les trois axes

Variable	Source
Données utilisées pour l'élaboration de la typologie relative au cadre de vie	
Données caractérisant le quartier	
Part des logements construits avant 1946 (en %)	Insee
Part des logements sociaux dans le quartier (en %)	Insee, SDES
Part des adresses de plus de 20 logements (en %)	Insee
Part des logements vacants (en %)	Insee
Données de contexte	
Part des logements sociaux du quartier parmi ceux de l'unité urbaine (en %)	SDES
Taille de l'unité urbaine (plus ou moins de 200 000 habitants). Variable qualitative.	Insee
Temps nécessaire pour rejoindre la mairie de la commune où se situe le quartier en voiture, depuis le centre du quartier en minutes, passé en logarithme	Google maps
Temps nécessaire pour rejoindre la mairie de la commune centre de l'unité urbaine où se situe le quartier en voiture, depuis le centre du quartier en minutes, passé en logarithme	Google maps
Données utilisées pour l'élaboration de la typologie relative à la cohésion sociale	
Données caractérisant le quartier	
Part des élèves du quartier qui fréquentent un collège où la part des élèves issus d'un milieu défavorisé est importante (en %)	Depp
Nombre d'équipements de base (police ou gendarmerie, Pôle emploi, crèche, la Poste, maison ou centre de santé, école) situés à moins de 2 km du quartier	Cnaf, Pôle emploi, Depp, La Poste, Drees, Ministère de l'Intérieur
Part des étrangers (en %)	Insee
Part des ménages de plus de 6 personnes (en %)	Insee
Écart des taux d'emploi entre les femmes et les hommes (en points)	Insee
Données de contexte	
Part de la population de la commune en politique de la ville (en %)	Insee
Écart du taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI (en points)	Insee
Écart entre l'évolution des revenus entre le quartier et l'EPCI (en points)	Insee
Données utilisées pour l'élaboration de la typologie relative à l'emploi	
Données caractérisant le quartier	
Taux d'emploi dans le quartier (en %)	Insee
Part des ménages recevant au moins une allocation chômage (en %)	Insee
Part des emplois précaires dans le quartier (en %)	Insee
Données de contexte	
Écart entre le taux d'emploi du quartier et celui de la zone d'emploi (en points)	Insee
Évolution de l'emploi dans la zone d'emploi depuis 5 ans rapporté à la population (en %)	Insee
Part de l'emploi dans l'industrie dans la zone d'emploi (en %)	Insee

Source : ONPV (base régionale extraite de la base nationale).

Définitions

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

EPCI : les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Unité urbaine : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Minima sociaux : les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs. Le RSA qui vise à lutter contre les exclusions est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple :

- les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ;
- les personnes handicapées avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- les personnes âgées (minimum vieillesse).

Paniers d'équipements : les équipements présents dans les paniers sont issus de la Base permanente des équipements (BPE). Les paniers utilisés pour cette étude sont basés sur les paniers « seniors » et « jeunes » définis conjointement par l'Insee et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le panier « jeunes » comprend des complexes sportifs, maternité, centres de formation ou gares et le panier « seniors » des équipements de loisirs et des spécialistes médicaux.

Zone d'emploi : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine regroupent en moyenne 142 communes. Deux zones d'emploi sont à cheval sur la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie : celle de Mont-de-Marsan qui englobe une centaine de communes du Gers et celle de Brive-la-Gaillarde qui compte une centaine de communes du Lot.

Emploi précaire : contrat d'apprentissage, placement par une agence d'intérim, emplois-jeunes, CES, contrats de qualification, stagiaires rémunérés en entreprise, autres emplois à durée limitée.

Pour en savoir plus

- Renaud A., Sémécurbe F., « Les habitants des quartiers politiques de la ville : la pauvreté côtoie d'autres fragilités », *Insee Première* n° 1593, mai 2016.
- Duplessy A.-L., Decorme H., « Pauvretés dans les 81 quartiers de la politique de la ville », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 24, mai 2016.
- Arnault F., « 277 100 logements dans le parc locatif social régional au 1^{er} janvier 2015 », *Dreal Nouvelle-Aquitaine Observation et statistiques* n° 5, juillet 2016.
- Rapport 2016 de l'observatoire national de la politique de la ville : http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2016
- Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/Atlas/atlas-qpv-2017.pdf>
- Système d'information géographique de la politique de la ville : sig.ville.gouv.fr
- Centre de ressources régional sur le développement territorial de la région Nouvelle-Aquitaine : aquitaine-pqa.fr
- Données sur les quartiers de la politique de la ville sur le site Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2500477>

Annexe 1 - Niveau de vie médian par unité de consommation dans les 81 QPV de Nouvelle-Aquitaine

Nom du QPV	Commune(s)	Population municipale en 2013	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)	Profil de la typologie «cadre de vie»	Profil de la typologie «cohésion sociale»	Profil de la typologie «emploi»
Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri	Lormont (33)	3 940	14 495	31,4	4	3	1
Bacalan	Bordeaux (33)	1 543	13 963	35,1	3	2	1
Barthez	Gradignan (33)	957	13 992	29,3	4	1	1
Basseau - Grande Garenne	Angoulême (16)	3 539	11 250	54,2	3	3	3
Bastide	Villeneuve-sur-Lot (47)	2 520	13 421	36,4	1	1	2
Bastide au bord du Lot	Sainte-Livrade-sur-Lot (47)	1 118	12 959	41,7	2	2	2
Baylac Gravette	Marmande (47)	1 697	12 559	43,2	2	3	3
Beaubreuil	Limoges (87)	5 640	12 086	48,8	3	3	3
Beaudésert	Mérignac (33)	1 108	13 658	33,1	4	2	1
Beaulieu	Poitiers (86)	1 934	13 439	37,4	3	1	2
Bel Air	Poitiers (86)	1 157	12 219	47,4	3	1	2
Bel Air - La Grand Font	Angoulême (16)	2 543	12 497	45,0	3	1	3
Bellevue	Limoges (87)	2 328	13 098	40,4	3	1	2
Bellevue - Boiffiers	Saintes (17)	2 087	11 262	53,7	2	2	3
Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	Cenon, Bordeaux (33)	3 208	12 442	44,3	4	3	1
Carle Vernet - Terres Neuves	Bordeaux, Bègles (33)	1 892	14 093	32,2	3	1	1
Carriet	Lormont (33)	3 201	13 636	36,8	4	3	1
Centre-ville - Avant-Garde	Rochefort (17)	2 362	13 544	36,8	1	2	2
Chamiers	Coulounieix-Chamiers (24)	1 192	12 021	49,5	2	2	3
Champ de manœuvre	Soyaux (16)	3 286	11 659	52,3	3	3	3
Châtaigneraie - Arago	Pessac (33)	2 998	13 638	33,1	4	1	1
Châteauneuf Centre-ville	Châtellerauld (86)	2 599	13 555	37,5	1	2	3
Clou Bouchet	Niort (79)	2 791	11 658	52,3	3	3	3
Coeur De ville	Tonneins (47)	1 084	13 714	36,1	2	2	2
Couronneries	Poitiers, Buxerolles (86)	9 120	13 575	37,6	3	1	2
Crouin	Cognac (16)	1 898	11 682	51,4	2	2	3
Cuyès	Dax (40)	1 229	13 368	37,0	2	2	3
Éco quartier l'Yeuse-La Robinière	Royan (17)	1 207	12 912	39,2	2	1	3
Génicart Est	Lormont (33)	3 590	13 038	39,2	4	3	1
Grand Caillou	Eysines (33)	1 936	13 641	33,0	4	1	1
Grand-Parc	Bordeaux (33)	4 246	14 239	30,8	3	1	2
Hauts de Sainte-Croix	Bayonne (64)	3 803	13 384	36,7	3	2	2
Jean-Jaurès	Floirac (33)	2 640	14 098	32,3	4	2	1
La Bastide	Limoges (87)	3 699	10 931	57,1	3	3	3
La Boucle de l'Isle	Périgueux, Coulounieix-Chamiers (24)	1 474	12 646	43,7	2	2	2
La Moustey	Saint-Pierre-du-Mont (40)	1 381	12 973	44,5	2	2	2
Lac Renardières Ozon	Châtellerauld (86)	4 270	11 777	51,1	2	3	3
L'Albatros	Guéret (23)	1 892	12 869	41,6	2	1	2
Le Gond	Dax (40)	1 233	13 902	35,5	2	1	3
Le Lac	Bordeaux (33)	3 634	11 993	49,1	3	4	1
Le Petit Marseille	Rochefort (17)	1 106	12 240	46,2	2	2	3
Le Peyrouat	Mont-de-Marsan (40)	2 405	12 556	43,9	2	2	3
Le Sablar	Dax (40)	1 283	13 868	34,2	1	1	2
Le Sablard	Limoges (87)	1 516	13 477	37,2	3	1	2
Le Vignal	Limoges (87)	1 434	13 833	38,7	3	1	2
Les Capucins	Thouars (79)	978	13 270	37,7			
Les Chapéles	Brive-la-Gaillarde (19)	1 714	13 226	37,7	2	2	3
Les Coutures	Limoges (87)	1 679	13 759	36,2	1	1	3
L'Étang Des Moines	La Couronne (16)	1 291	12 940	37,6	4	2	3
Ma Campagne	Angoulême (16)	1 923	12 545	45,2	3	1	3
Maubec - Citadelle	Bayonne (64)	1 649	14 302	29,6	1	2	2
Mireuil	La Rochelle (17)	6 123	13 213	37,2	3	3	2
Montanou	Agen (47)	1 860	10 710	63,2	3	4	3
Ousse Des Bois	Pau (64)	2 057	11 531	55,4	3	4	3
Palmer - Sarailière - 8 Mai 45 - Dravemont	Cenon, Floirac (33)	10 228	13 193	39,2	4	3	1
Paty Monmousseau	Bègles (33)	1 008	14 384	33,0			
Pin	Agen (47)	1 482	14 584	33,6	1	1	2
Pontreau Colline Saint-André	Niort (79)	1 731	13 814	36,3	1	1	2
Portes Ferrées	Limoges (87)	1 261	11 063	57,8	3	1	2
Port-Neuf	La Rochelle (17)	1 606	13 387	35,8	3	4	3
Quartier Bourg	Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh (33)	2 206	13 272	40,0	2	3	3
Quartier Champ de course	Le Bouscat, Eysines (33)	1 111	14 010	32,1	4	1	1
Quartier de l'Avenir	Bassens (33)	1 148	14 065	32,4	4	2	1
Quartier des deux rives	Bergerac (24)	2 655	13 471	36,7	1	1	2
Quartier du centre	Coutras (33)	1 250	13 527	39,0	2	2	2
Quartier Nord	Bergerac (24)	1 133	13 651	36,9	2	2	1
Rive gauche	Bergerac (24)	1 775	13 197	36,8	2	2	1
Rivet	Brive-la-Gaillarde (19)	1 144	13 088	39,7	3	2	2
Rodrigues - Barleté	Agen (47)	1 963	11 611	52,9	3	3	3
Saïge	Pessac (33)	3 120	13 784	34,1	3	2	1
Saint-Michel	Bordeaux (33)	11 637	14 526	34,1	1	2	3
Saragosse	Pau (64)	4 102	13 226	38,7	3	1	3
Thouars	Talence (33)	3 143	13 683	34,9	4	1	1
Tour Chabot Gavacherie	Niort (79)	1 320	12 623	41,8	2	2	3
Trois Cités	Poitiers, Saint-Benoît (86)	4 149	11 824	51,0	3	1	2
Tujac	Brive-la-Gaillarde (19)	2 912	12 647	42,6	2	3	3
Val De L'Aurence Nord	Limoges (87)	3 949	12 040	48,2	3	3	3
Val De L'Aurence Sud	Limoges (87)	4 008	10 740	58,5	3	3	3
Valette	Bressuire (79)	1 067	13 086	38,7	2	2	3
Villeneuve-les-Salines	La Rochelle (17)	5 642	12 719	42,5	3	1	3
Yser - Pont de Madame	Mérignac (33)	1 543	14 287	28,5	4	1	1

Source : Recensement de la population 2013 ; FiLoSoFi 2012, limites communales au 1^{er} janvier 2015.

Annexe 2 - Appartenance des QPV de Nouvelle-Aquitaine aux profils des trois typologies

Cadre de vie

Profil 1 : quartiers de centres anciens

Bastide, Centre-ville - Avant-Garde, Châteauneuf Centre-ville, Le Sablar, Les Coutures, Maubec - Citadelle, Pin, Pontreau Colline Saint-André, Quartier des deux rives, Saint-Michel.

Profil 2 : quartiers de taille modeste au sein de petites unités urbaines

Bastide au bord du Lot, Baylac Gravette, Bellevue - Boiffiers, Chamiers, Coeur De ville, Crouin, Cuyès, Éco quartier l'Yeuse-La Robinière, La Boucle de l'Isle, La Moustey, Lac Renardières Ozon, L'Albatros, Le Gond, Le Petit Marseille, Le Peyrouat, Les Chapélieux, Quartier Bourg, Quartier du centre, Quartier Nord, Rive gauche, Tour Chabot Gavacherie, Tujac, Valette.

Profil 3 : quartiers de grands immeubles au sein de grandes unités urbaines

Bacalan, Basseau - Grande Garenne, Beaubreuil, Beaulieu, Bel Air, Bel Air - La Grand Font, Bellevue, Carle Vernet - Terres Neuves, Champ de manœuvre, Clou Bouchet, Couronneries, Grand-Parc, Hauts de Sainte-Croix, La Bastide, Le Lac, Le Sablard, Le Vignal, Ma Campagne, Mireuil, Montanou, Ousse Des Bois, Portes Ferrées, Port-Neuf, Rivet, Rodrigues - Barleté, Saige, Saragosse, Trois Cités, Val De L'Aurence Nord, Val De L'Aurence Sud, Villeneuve-les-Salines.

Profil 4 : quartiers « périphérie de Bordeaux »

Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri, Barthez, Beaudésert, Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange, Carriet, Châtaigneraie - Arago, Gécicart Est, Grand Caillou, Jean-Jaurès, L'Étang Des Moines, Palmer - Saraillère - 8 Mai 45 - Dravemont, Quartier Champ de course, Quartier de l'Avenir, Thouars, Yser - Pont de Madame.

Cohésion sociale

Profil 1 : quartiers homogènes et intégrés à leur environnement

Barthez, Bastide, Beaulieu, Bel Air, Bel Air - La Grand Font, Bellevue, Carle Vernet - Terres Neuves, Châtaigneraie - Arago, Couronneries, Éco quartier l'Yeuse-La Robinière, Grand Caillou, Grand-Parc, L'Albatros, Le Gond, Le Sablar, Le Sablard, Le Vignal, Les Coutures, Ma Campagne, Pin, Pontreau Colline Saint-André, Portes Ferrées, Quartier Champ de course, Quartier des deux rives, Saragosse, Thouars, Trois Cités, Villeneuve-les-Salines, Yser - Pont de Madame.

Profil 2 : quartiers homogènes et moins en difficulté

Bacalan, Bastide au bord du Lot, Beaudésert, Bellevue - Boiffiers, Centre-ville - Avant-Garde, Chamiers, Châteauneuf Centre-ville, Coeur De ville, Crouin, Cuyès, Hauts de Sainte-Croix, Jean-Jaurès, La Boucle de l'Isle, La Moustey, Le Petit Marseille, Le Peyrouat, Les Chapélieux, L'Étang Des Moines, Maubec - Citadelle, Quartier de l'Avenir, Quartier du centre, Quartier Nord, Rive gauche, Rivet, Saige, Saint-Michel, Tour Chabot Gavacherie, Valette.

Profil 3 : quartiers ségrégués dans un environnement en difficulté

Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri, Basseau - Grande Garenne, Baylac Gravette, Beaubreuil, Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange, Carriet, Champ de manœuvre, Clou Bouchet, Gécicart Est, La Bastide, Lac Renardières Ozon, Mireuil, Palmer - Saraillère - 8 Mai 45 - Dravemont, Quartier Bourg, Rodrigues - Barleté, Tujac, Val De L'Aurence Nord, Val De L'Aurence Sud.

Profil 4 : quartiers en grande difficulté

Le Lac, Montanou, Ousse Des Bois, Port-Neuf.

Emploi et activités

Profil 1 : quartiers profitant d'un environnement dynamique

Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri, Bacalan, Barthez, Beaudésert, Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange, Carle Vernet - Terres Neuves, Carriet, Châtaigneraie - Arago, Gécicart Est, Grand Caillou, Jean-Jaurès, Le Lac, Palmer - Saraillère - 8 Mai 45 - Dravemont, Quartier Champ de course, Quartier de l'Avenir, Quartier Nord, Rive gauche, Saige, Thouars, Yser - Pont de Madame.

Profil 2 : quartiers en emploi dans environnement en difficulté

Bastide, Bastide au bord du Lot, Beaulieu, Bel Air, Bellevue, Centre-ville - Avant-Garde, Coeur De ville, Couronneries, Grand-Parc, Hauts de Sainte-Croix, La Boucle de l'Isle, La Moustey, L'Albatros, Le Sablar, Le Sablard, Le Vignal, Maubec - Citadelle, Mireuil, Pin, Pontreau Colline Saint-André, Portes Ferrées, Quartier des deux rives, Quartier du centre, Rivet, Trois Cités.

Profil 3 : quartiers en décrochage

Basseau - Grande Garenne, Baylac Gravette, Beaubreuil, Bel Air - La Grand Font, Bellevue - Boiffiers, Chamiers, Champ de manœuvre, Châteauneuf Centre-ville, Clou Bouchet, Crouin, Cuyès, Éco quartier l'Yeuse-La Robinière, La Bastide, Lac Renardières Ozon, Le Gond, Le Petit Marseille, Le Peyrouat, Les Chapélieux, Les Coutures, L'Étang Des Moines, Ma Campagne, Montanou, Ousse Des Bois, Port-Neuf, Quartier Bourg, Rodrigues - Barleté, Saint-Michel, Saragosse, Tour Chabot Gavacherie, Tujac, Val De L'Aurence Nord, Val De L'Aurence Sud, Valette, Villeneuve-les-Salines.

Coordination Direction régionale de l'Insee Nouvelle-Aquitaine

Contributions SGAR
DRDJSCS
Conseil régional
Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Directrice de la publication Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef Anne Maurellet

Auteurs Bénédicte Casteran-Sacreste, Insee
Céline Galinier, Insee
Hervé Huart, Insee
Cédric Lacour, Insee
Grégory Bodeau, Insee

Bureau de presse Violette Filipowski
05 57 95 03 89

Mise en page Agence Elixir, Besançon

Copyright Insee 2018
Retrouvez ce dossier sur le site www.insee.fr

Insee Dossier

Nouvelle-Aquitaine

Regards sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a redéfini le périmètre d'intervention de la géographie prioritaire de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. En Nouvelle-Aquitaine, ce nouveau périmètre – les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) – concerne à des degrés divers tous les départements, y compris désormais de nouveaux territoires, centres dégradés de villes moyennes ou zones rurales.

Si pauvreté et écarts de niveaux de vie définissent ici le contour des quartiers, d'autres problématiques peuvent éclairer la mise en œuvre des politiques publiques : caractéristiques de l'habitat, cadre de vie, chômage et accès à l'emploi, structures familiales, amélioration du lien social sur les territoires, temps d'accès aux équipements selon la population résidente.

Les 81 QPV néo-aquitains, comparés aux zonages englobants pertinents, affichent nécessairement des profils différenciés au regard de ces problématiques. L'intérêt des typologies construites ici réside notamment dans le regroupement des quartiers selon différents profils, en spécifiant pour chacun son degré d'appartenance à ce profil.

Dossier n° 5
Février 2018

ISSN : 2496-2686

Insee Nouvelle-Aquitaine
5 rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellay

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

© Insee 2018

